

REDACTION ET
ADMINISTRATION

28, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ita 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m 3 m 6 m 12 m
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 3

Téléphone 6.46

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 ½ et — Suisse 10 et.

Etranger 12 et — Rél 25 et

NOUVELLES DU JOUR

**L'Autriche sur la route du fascisme.
Incompatibilités parlementaires en Espagne.
Le nouvel Etat du Turkestan oriental.**

L'entrée de l'Autriche dans le camp des pays à régime fasciste n'est plus, semble-t-il, qu'une affaire de jours et peut-être même d'heures.

Les Heimwehren ou Gardes civiques des provinces alpines exercent une pression de plus en plus forte sur le gouvernement pour l'amener à l'institution du fascisme.

Seules résistent les Heimwehren de Basse-Autriche (chef-lieu, Vienne), où le parti chrétien-social est prédominant. Ce parti ne veut pas renier le parlementarisme et on le voit s'unir aux socialistes pour défendre le *statu quo*. Il faut croire que des conditions toutes particulières lui dictent cette attitude à première vue singulière, car le socialisme autrichien est de l'espèce la plus virulente.

Les Heimwehren des autres provinces réclament impérieusement qu'on abolisse le parlementarisme et que le parti socialiste soit dissous. Le gouvernement vient de leur donner une première satisfaction en retirant tous pouvoirs politiques au *landeshauptmann* et bourgeois socialiste de Vienne, M. Seitz, et en transférant ses attributions à un commissaire fédéral.

On dit que les Diètes des Etats vont être suspendues et que des commissaires fédéraux remplaceront partout les *landeshauptmänner* élus par elles.

Comme nous l'avons dit, les chefs du fascisme autrichien estiment que leur système est seul capable d'empêcher que l'Autriche ne devienne la proie du hitlérisme.

Voici, encore, quelques détails sur le projet de loi qui vient d'être déposé aux Cortès espagnoles, à propos des incompatibilités parlementaires :

Aux termes de ce projet, le mandat de député aux Cortès est incompatible avec tous les autres mandats obtenus par élections populaires, sauf avec ceux de conseiller municipal et de membre de la délégation provinciale de Madrid.

Le mandat de député est incompatible avec toutes les charges de l'administration de l'Etat, sauf celles de ministre, sous-secrétaire, président du Conseil d'Etat, directeur général. Il est incompatible avec le mandat de représentant aux députations provinciales et des municipalités, avec les emplois dans les monopoles de l'Etat, des compagnies concessionnaires des services publics.

Les personnes qui auront été ministre, sous-secrétaire, directeur général ne pourront accéder aux emplois publics qu'après un délai de deux ans. Le président de la République, le président du Conseil et le ministre de la justice, s'ils sont avocats, ne pourront plaider que deux ans après avoir quitté leurs fonctions. Les députés qui accepteront un emploi incompatible avec leur mandat devront renoncer à ce dernier dans un délai maximum de dix jours.

La jeune République espagnole n'a pas osé s'attaquer au problème si grave qui vient de se poser une fois de plus en France avec une grande acuité, à propos de l'affaire Stavisky : la question des avocats-députés.

Nous avons annoncé l'autre jour qu'un nouvel Etat était né dans le Turkestan oriental, à la suite d'un mouvement populaire qui y a aboli la souveraineté de la république chinoise.

Le pays où cet événement vient de se dérouler est constitué par la partie orientale de l'Asie centrale, qui est habitée par des peuples de race turque et qui s'étend depuis la mer Caspienne jusqu'aux confins des Marches tibétaines de la Mongolie. Formé de hauts pla-

teaux partagés en un certain nombre de bassins fermés par des chaînes de montagnes, le Turkestan oriental a une superficie de 938,000 kilomètres carrés et seulement deux millions et demi d'habitants.

Ce territoire, où les déserts de sable sont nombreux, où les fleuves sont rares, abonde en richesses minières encore inexploitées. C'est pourquoi Anglais et Russes ont essayé, au cours de ces dernières années, d'y établir leur influence.

Depuis 1920, notamment, les Russes ont poursuivi avec ardeur l'œuvre de pénétration russe dans l'Asie centrale : d'abord dans la Mongolie extérieure, puis dans le Turkestan oriental.

Depuis douze ans, la Mongolie extérieure est soumise à un régime à tendances soviétiques. Elle a été longtemps occupée par les troupes rouges, qui ne l'ont évacuée qu'après avoir imposé à l'armée mongole des instructeurs russes.

Dans le Turkestan oriental, les bolchévistes ont agi autrement ; ils se sont abstenus de toute action militaire. Pour deux raisons : d'une part, tout mouvement de troupes aurait alarmé l'Angleterre, à cause de la proximité de l'Inde ; d'autre part, l'éloignement du Turkestan oriental et le manque de bonnes routes rendaient difficile une campagne militaire. Restait la pénétration économique. Celle-ci fut habilement réalisée, mais elle n'a pas donné les résultats politiques que la Russie en attendait.

La situation géographique du Turkestan oriental en a fait un pays presque isolé de la Chine au point de vue économique et qui avait dû se tourner vers l'Inde britannique et l'Afghanistan. Mais, ces dernières années, les échanges commerciaux s'étaient accrues avec la Russie, tandis qu'ils diminuaient avec les deux pays mentionnés ci-dessus. Cependant, les bolchévistes commirent une maladresse. Ils offraient aux habitants du Turkestan des produits soviétiques à des prix très bas ; leurs agents achetaient, en retour, dans le pays les matières premières qu'il produit : laine, coton, soie, etc., qu'ils revendaient ensuite, transformées en objets de consommation. La production du Turkestan oriental fut bientôt écrasée par la concurrence russe. Les artisans, classe principale d'une population qui est, au demeurant, peu nombreuse, furent bientôt appauvris, de même que les commerçants, les Russes refusant le concours des intermédiaires.

Au début, certes, la majorité des habitants du Turkestan trouvèrent fort agréable un système qui permettait de se procurer à des prix peu élevés des marchandises d'une qualité supérieure à celle des produits indigènes. Mais, une fois que les commerçants et les artisans eurent été ruinés, les autres classes furent également entraînées dans la misère.

La crise s'aggrava dès lors très rapidement. Beaucoup d'habitants émigrèrent vers l'Inde et l'Afghanistan. Les bolchévistes, enfin, maîtres des marchés, augmentèrent leurs prix. La misère provoqua le mécontentement, et ce mécontentement, une insurrection, qui éclata en avril 1933 et qui était dirigée, d'une part, contre le gouvernement chinois, mais, surtout, contre la colonisation soviétique.

Le gouvernement chinois envoya des troupes, qui paraissent avoir lutté mollement. Quelques-uns résistent encore aux révolutionsnaires, mais la plus grande partie du pays est perdue pour Nankin. Un gouvernement national a été installé à Kachgar, qui compte 70,000 habitants. Il a à sa tête un homme énergique : Hodjà-Niaz, qui s'occupe activement d'organiser la république indépendante du Turkestan oriental.

La France sous le gouvernement d'union nationale

Paris, 10 février.

Les lecteurs de la *Liberté* savent quels graves événements ont déterminé M. Albert Lebrun président de la République française, à faire appel au dévouement de son prédécesseur, M. Gaston Doumergue, pour constituer un gouvernement qui, à peine formé, s'est déjà défini lui-même, par la voix de son chef, « gouvernement de trêve, d'apaisement et de justice ».

Ce sont bien là les trois mots qu'il fallait employer à l'égard du peuple français, et plus spécialement de la population parisienne, au terme de cette semaine douloureuse et tragique, qui s'est ouverte par une sorte de coup de force du ministère que dirigeait M. Daladier et qui s'achève dans une atmosphère sensiblement moins lourde, mais encore chargée d'incertitude.

On peut se demander à quel mobile a bien pu obéir M. Daladier, qui commençait à voir l'opinion revenir à lui, en dépit du choix de quelques-uns de ses collaborateurs, en prenant brusquement, le 3 février au soir, les décisions que l'on sait, à l'égard de plusieurs hauts fonctionnaires des administrations publiques, au premier rang desquels se trouvait le préfet de police, M. Jean Chiappe. L'explication qu'on a généralement donnée de ces mesures qui devaient déchaîner la tempête, c'est qu'elles furent imposées au gouvernement par les milieux politiques de la gauche avancée et de l'extrême-gauche qui en firent la condition de leur appui.

Mais de tels actes ne pouvaient manquer de donner à toute une forte partie de l'opinion parisienne, déjà bien montée contre le Parlement depuis le début de l'affaire Stavisky, une très fâcheuse impression d'arbitraire et d'incohérence. A nouveau, des manifestations s'organisèrent ayant pour objectif le Palais-Bourbon. Ce sont surtout les Associations d'anciens combattants qui en prirent l'initiative. Mardi soir, sur la place de la Concorde, elles se heurtèrent aux forces de police et, par deux fois, franchissaient les barrières. La garde mobile fit usage de ses armes. Il y eut, de part et d'autre, des victimes dont le nombre exact n'a pas été donné. Le lendemain, Paris se réveillait dans la stupeur et la consternation.

La réprobation publique à l'égard de M. Daladier et du ministre de l'Intérieur, M. Frot, fut telle, les avertissements qui leur furent donnés par les premiers personnages de l'Etat furent si nets que M. Daladier, passant outre à la volonté de résistance de M. Frot, sans même tenir un conseil de cabinet, porta sa démission au président de la République. C'était, en une dizaine de jours, le second gouvernement qui s'écroulait sous la poussée des forces de l'opinion, tout en gardant la majorité à la Chambre des députés.

C'est là l'événement capital de ces journées, l'entrée en scène d'une partie très importante de la population parisienne, à laquelle ont correspondu, dans un certain nombre de grandes villes, des mouvements analogues. Il ne semble pas que ce soit au régime républicain lui-même qu'en ait voulu cette foule, qui, en fait, n'avait point de chef unique et dont, le 6 février au soir, les mouvements et les démonstrations, autour du Palais-Bourbon, n'étaient pas concertés. Tous ces hommes, anciens combattants ou membres de groupes de jeunes, ont obéi à des sentiments complexes, car il s'y rencontraient le besoin de retour à l'honnêteté politique, l'indignation contre des mesures arbitraires, la colère contre l'impuissance parlementaire qui s'est si vivement accusée ces derniers temps. L'affaire du préfet de police a fait déborder une coupe déjà pleine.

Après ces réactions anticartellistes, antiparlementaires, qui ont balayé le ministère Daladier, les éléments communistes, à leur tour, sont entrés en scène. Déjà il s'était glissé des communistes parmi les manifestants du 6 février. Le mercredi 7, au soir, ils se sont livrés à de véritables entreprises de pillage et d'émeute sur les grandes boulevards et ils ont recommencé le vendredi 9, aux abords de la place de la République. Il a fallu d'énergiques moyens de répression pour avoir raison d'eux.

Il faut donc distinguer soigneusement les uns des autres, les manifestations du mardi 6 février et celles des mercredi 7 et vendredi 9. L'inspiration en est même opposée. La foule qui a acclamé le président Doumergue, le jeudi 8, à son arrivée à Paris, est toute différente des bandes communistes qui ont livré bataille à la police, le vendredi 9, autour de la gare de l'Est et de la gare du Nord.

On saisit, par cette vue d'ensemble des événements et de leurs causes, que nous venons de brosser à larges traits, combien difficile sera la

tâche qu'entreprend avec courage M. Gaston Doumergue. Dans l'émotion de ces derniers jours, il a réussi à obtenir la trêve des partis. C'est un premier résultat, car le rétablissement d'un gouvernement populaire et capable de maintenir l'ordre était urgent. Sans doute, quelques-uns souhaitaient une équipe ministérielle moins nombreuse et encore plus recrutée hors du Parlement. En ces jours où nous sommes, le devoir est d'obéir à l'appel du pays et de se ranger autour des pouvoirs publics tels qu'ils sont sortis des laborieuses consultations de ces dernières heures.

C'est au reste la consigne que, dans une brève lettre pastorale, le cardinal-archevêque de Paris, vient de donner à ses diocésains. « Elevons-nous au-dessus de toutes les compétitions politiques et réalisons parmi nous l'union et la paix. » A vrai dire, il en est temps, si l'on veut éviter le pire. L'élan populaire qui a porté M. Gaston Doumergue au pouvoir, cette sorte de plébiscite ensuite ratifié par tous les anciens présidents du Conseil, réunis autour des présidents des deux Chambres, peuvent être, toutefois, considérés comme des preuves que la sanglante leçon du 6 février a porté des fruits.

Est-il déjà permis d'affirmer que Paris et la France se soient ressaisis, que les hommes politiques, surtout, ayant eu conscience du péril où fut exposé le pays, ont compris quels exemples les circonstances exigent d'eux ? Nous ne saurions l'écrire encore sans réserves, car les derniers remous des agitations dont nous sortons ne sont pas encore apaisés. D'une part, il est des milieux politiques, et de l'extrême-gauche, où subsistent des traces d'effervescence ; d'autre part, la grève générale de vingt-quatre heures est une erreur qui pourrait coûter cher.

Quant aux projets du nouveau gouvernement, il serait prématuré d'en parler et surtout d'en discuter. Le mieux est de lui faire confiance et d'attendre.

M. Bouisson quitte le parti socialiste

Paris, 11 février.

M. Bouisson, président de la Chambre, a adressé à M. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste, une lettre dans laquelle il lui donne sa démission de membre du parti, à la suite, écrit-il, des critiques d'un certain nombre de membres du parti socialiste pour les initiatives qu'il a prises en plein accord avec son collègue et président du Sénat, au cours des derniers événements.

La grève d'aujourd'hui

Paris, 11 février.

L'Union des syndicats fédérés de la région parisienne, la Fédération nationale des moyens de transports, la Fédération des fonctionnaires, celle des travailleurs de l'Etat, de nombreuses fédérations et syndicats, notamment le Syndicat national des instituteurs, l'Union des syndicats des techniciens et employés de l'industrie, la Fédération nationale des moyens de transports, le Syndicat confédéré des chauffeurs de taxis ; le Syndicat confédéré du Métropolitain, le Syndicat des employés de l'industrie hôtelière, cafés, restaurants de la région parisienne, la Fédération générale des fonctionnaires, commission administrative de la Bourse du travail, recommandent à leurs adhérents de faire grève lundi.

La Fédération postale confédérée fait savoir qu'elle a pris toutes les dispositions nécessaires au succès de la grève générale de lundi et qu'elle a reçu l'adhésion de ses sections départementales.

Aucun service postal, téléphonique et téléphonique ne sera assuré dans la journée de lundi.

La direction de l'enseignement primaire vient d'adresser une circulaire aux directeurs d'école de la ville de Paris, leur donnant comme instructions d'ouvrir les écoles comme d'habitude.

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a réuni le préfet de la Seine, le préfet de police et ses collaborateurs, ainsi que les représentants du gouverneur militaire de Paris, pour examiner avec eux les mesures prises ou à prendre en vue d'assurer l'ordre, lundi, jour de grève générale.

En ce qui concerne la Confédération générale du travail, on croit que la manifestation se passera dans l'ordre et le calme.

Pour ce qui concerne la Confédération générale du travail unitaire, les indications données paraissent moins certaines. Des groupes communistes auraient l'intention de profiter des circonstances pour recommencer les excès aux-

quels ils se sont livrés dans la nuit de vendredi à samedi.

Dans cette hypothèse, des plans ont été étudiés afin de parer à toutes les éventualités qui pourraient se présenter.

Encore un mort

Paris, 11 février.

Un manifestant, âgé de 31 ans, atteint d'une balle au ventre lors des manifestations de vendredi soir, est mort à l'hôpital Lariboisière, samedi après midi.

MM. Daladier et Frot en accusation ?

Paris, 11 février.

M. Philippe Henriot, député de la Gironde, membre de la Fédération républicaine, a déposé une proposition de résolution demandant la nomination d'une commission de 22 membres chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation, pour crime dans l'exercice de leurs fonctions, MM. Daladier, Frot et leurs collègues du précédent cabinet.

M. Chiappe

Paris, 11 février.

M. Chiappe, ancien préfet de police, a communiqué à la presse ce qui suit :

M. Jean Chiappe déclare que, depuis son départ de la préfecture de police, il n'a sollicité et n'a refusé aucun poste. Il exprime sa reconnaissance aux élus de Paris et à la population parisienne des témoignages d'affection qui lui ont été donnés. Il n'assurera aucune autre fonction que celle de préfet de police.

Paris, 11 février.

D'après l'Echo de Paris, c'est un ministre radical qui a pris l'initiative de réclamer la réintégration de M. Chiappe à la préfecture de police. Après une longue discussion, le gouvernement a décidé de réserver la question.

Un conseil de cabinet

Paris, 11 février.

Réuni samedi, à 17 heures, le premier conseil de cabinet du ministère Doumergue a duré plus de trois heures.

L'attention des ministres a été surtout retenue par un très long exposé de M. Germain-Martin, ministre des finances, sur la situation de la trésorerie et les mesures à prendre pour assurer son aisance, notamment, par un vote rapide du budget.

A cet effet, le ministre a envisagé certaines procédures parlementaires qui seraient susceptibles, à son avis, de permettre le vote du budget avant la fin du mois.

Les propositions de M. Germain-Martin ont fait l'objet d'une longue discussion, qui sera reprise lundi.

Le conseil de cabinet a pris d'importantes décisions en ce qui concerne les mesures que le gouvernement serait appelé à prendre en réponse à l'établissement d'une taxe discriminatoire sur les importations françaises en Angleterre. Une note va être immédiatement adressée au gouvernement de Londres pour lui faire connaître ces décisions.

Le gouvernement a pris, dans cette question, une position de résistance et a envisagé les mesures de représailles qu'il prendra éventuellement. L'hypothèse de la dénonciation de la convention de 1882 qui règle les relations commerciales franco-anglaises ne semble pas être exclue.

En ce qui concerne l'affaire Stavisky, le conseil a accepté le principe d'une commission parlementaire analogue à celles qui ont déjà fonctionné et qui étaient composées de 44 députés tirés au sort dans chacun des groupes de la Chambre. Ceux-ci jouissaient du simple pouvoir d'enquête sans pouvoirs judiciaires.

Les relations franco-allemandes

Paris, 11 février.

En matière de désarmement, dit l'Echo de Paris, le gouvernement a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de rien changer à la position prise par la France. M. Louis Barthou, s'opposant à la thèse du chancelier Hitler, a déclaré au conseil qu'il ne considérerait jamais les forces auxiliaires en dehors des forces permanentes.

Chez les blessés des manifestations

Paris, 11 février.

Le président de la République, accompagné de M. Sarraut, ministre de l'intérieur, a visité ce matin les blessés qui se trouvent à l'hôpital Baudouin, à la Maison de santé des gardiens de la paix et à l'hôpital militaire du Val de Grâce.

Une enquête du maréchal Pétain

Paris, 12 février.

Les journaux rapportent que, passant en revue, hier dimanche, la garde républicaine, la gendarmerie et les gardes mobiles de la région de Paris, le maréchal Pétain, ministre de la guerre, a fait allusion à la tragédie de mardi soir, au cours de laquelle une partie du service d'ordre fit usage d'armes à feu.

Le maréchal a déclaré qu'il allait s'efforcer de faire toute la lumière sur les circonstances de la manifestation et le rôle du service d'ordre.

Interrogés, les deux gardes mobiles qui avaient fait, place de la Concorde, les sommations à la foule des manifestants, ont déclaré au ministre de la guerre qu'ils avaient été assaillis, à peine la sonnerie terminée.

Après la revue, le ministre a déclaré que, con-

trairement à ce qui a été dit et écrit, les gardes ne se sont pas servis de fusils-mitrailleurs ou de leur mousqueton. Seuls les pistolets furent employés.

A l'hôpital, 40 blessés ont été interrogés. Ils ont affirmé au ministre de la guerre qu'ils avaient été blessés par de très jeunes gens, les manifestants d'un certain âge se contentant de crier.

Manifestations socialistes

Paris, 12 février.

De nombreuses manifestations se sont déroulées, hier dimanche, sur divers points de la France.

A Avignon, un certain nombre d'organisations de gauche ont organisé un cortège.

A Toulon, un défilé a été organisé par l'Union des Chambres syndicales ouvrières, au chant de l'Internationale.

A Rouen, un cortège de 4000 personnes, comprenant des socialistes et des communistes, a défilé.

A Nîmes, Tarbes, Charolles, diverses manifestations ont eu lieu.

Scandaleuse interruption des services publics

Paris, 12 février.

Les syndicalistes semblent persuadés que le mouvement de grève sera suivi par le plus grand nombre des organisations ouvrières.

Le syndicat national des instituteurs a décidé de faire grève et un grand nombre d'instituteurs obéiront.

La Fédération générale des fonctionnaires, la fédération nationale des industries chimiques, le comité intersyndical des services publics municipaux et de nombreux autres groupes confédérés marqueront par un arrêt plus ou moins prolongé leur approbation au mouvement général.

Les transports en commun seront considérablement réduits, sinon supprimés.

Les communications télégraphiques, téléphoniques et postales subiront un ralentissement et des perturbations sensibles.

Quant aux cheminots, un arrêt d'une minute, à partir de 9 h. du matin, a été prévu pour le personnel des services roulants et un arrêt d'un quart d'heure pour les autres services.

Le personnel hospitalier est dispensé du chômage.

D'autre part, la Confédération des travailleurs chrétiens invite les membres de ses groupes à s'opposer dans toute la mesure du possible à un mouvement qu'elle désapprouve.

Un appel communiste

Paris, 12 février.

L'Humanité publie un appel du parti communiste à la grève générale en masse et au front unique contre le fascisme.

L'Humanité invite ses lecteurs à former en masse, dès les premières heures d'aujourd'hui, lundi, des piquets de grève aux usines, aux gares, aux têtes des lignes de transports, du métro et des transports en commun de la région parisienne.

Les journaux paralysés

Marseille, 12 février.

La Fédération des travailleurs du livre a décidé de faire grève le 12 février. Les journaux ne paraîtront pas ce soir, lundi.

Paris, 12 février.

Les journaux de Paris, du matin et du soir annoncent qu'ils ne paraîtront pas aujourd'hui.

STAVISKY & Cie

Un coup de main contre le palais de justice de Bayonne

Bayonne, 11 février.

Une tentative de cambriolage a été découverte samedi matin au palais de justice de Bayonne. Un carreau d'une fenêtre a été, en effet, brisé. On ne sait encore si les cambrioleurs se sont introduits ensuite à l'intérieur, mais on a la conviction qu'ils n'ont pas pénétré dans le bureau de M. d'Uhalt, le juge d'instruction chargé de l'affaire Stavisky. Des gardes mobiles, placés sous le commandement d'un sous-officier, surveillent en permanence le cabinet du magistrat.

Bonnaure va être arrêté

Bayonne, 11 février.

M. d'Uhalt a reçu un document dont on lui avait fait connaître la teneur téléphoniquement. Le juge d'instruction de Bayonne a envoyé immédiatement au procureur de la République un télégramme donnant mandat d'amener le député Bonnaure, inculpé de recel.

Paris, 12 février.

Un commissaire à la Sûreté générale, porteur d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction de Bayonne, s'est présenté dimanche soir au domicile du député Bonnaure. L'inculpé était absent de chez lui. La concierge a précisé que son locataire, accompagné de sa femme, est parti de bonne heure dimanche en automobile. On suppose que Bonnaure s'est rendu à Bayonne.

Une arrestation aux Etats-Unis

Washington, 11 février.

M. Mac Cracken, secrétaire-adjoint au commerce dans l'administration Hoover, dont le Sénat a ordonné l'arrestation à la suite du refus de témoigner devant la commission sénatoriale, sur la disparition de contrats concernant les postes aériennes, s'est constitué prisonnier dans la soirée de samedi.

Préparatifs de guerre russo-japonais

Moscou, 11 février.

Parlant devant le congrès du parti communiste, le général Blücher a dit notamment :

« La région de l'Extrême Orient que je représente est située dans un secteur où se déroulent actuellement d'importants événements politiques internationaux. Malgré le caractère apparemment pacifique des déclarations des dirigeants officiels de la politique japonaise, nous voyons que des préparatifs de guerre y ont lieu, que la Mandchourie septentrionale est transformée en une place d'arme, que le Japon se prépare à faire un bond dans l'Extrême-Orient soviétique. Ces mesures sont :

« 1° La formidable construction stratégique de voies ferrées. Le Japon a construit, en effet, au cours des deux dernières années, plus de 1000 kilomètres de voies ferrées en Mandchourie, de voies qui toutes conduisent à la frontière soviétique. 70 % ne se justifient pas économiquement.

« 2° 2200 kilomètres de chaussées et de routes ont été réalisées dans la zone frontière depuis deux ans.

« 3° 50 aérodromes et bases d'aviation ont été édifiées dans le triangle Moukden, Kharbin, Tsitsikar et au nord.

« 4° 500 avions japonais se trouvent actuellement en Mandchourie.

« 5° Avant l'occupation de la Mandchourie, le nombre des soldats japonais dans ce pays était de 10.000 ; il est actuellement de 130.000, soit plus d'un tiers de toute l'armée.

« A cela, il faut ajouter 110.000 à 115.000 hommes de l'armée mandchourienne et 12.000 gardes blancs.

« Enfin, la flottille du Soungari a été augmentée de 24 unités. »

M. Blücher a conclu que si la guerre éclatait en Extrême-Orient, l'armée rouge de la région, sous la direction de Vorochilof, du comité central et de Staline porterait un coup qui, dans certains endroits, pourrait faire crouler les remparts du capitalisme.

Arrivée en France

des souverains siamois

Marseille, 11 février.

Voyageant incognito avec les princes Varanjud et Devavengo et une suite de douze personnes, le roi et la reine de Siam sont arrivés samedi à Marseille par le paquebot danois Meonia.

Le roi Prajadhipok, qui a quarante ans, a déjà séjourné assez longtemps en Europe. Il fit ses études au collège britannique d'Eton, puis se rendit en France pour y faire des études militaires.

Le chargé d'affaires de Siam à Paris et le préfet de Marseille sont montés à bord pour saluer les souverains dans leurs appartements.

Après quelques instants d'un entretien très cordial, les souverains ont quitté le navire et se sont dirigés vers le wagon qui avait été amené le long du quai et est parti à 9 heures pour Beau-lieu (Côte d'Azur), où les souverains resteront trois semaines.

Le voyage officiel, à Paris d'abord, à Bruxelles ensuite, ne commencera qu'après ce séjour.

On manifeste aussi en Yougoslavie

Belgrade, 12 février.

Des manifestations se sont produites hier, dimanche, à Sarajevo, en signe de protestation contre une affaire de malversations au détriment de l'Etat qui s'élève à plusieurs dizaines de millions de dinars et dans laquelle sont impliqués 160 fonctionnaires et hommes politiques.

Les manifestants ont défilé dans les rues de la ville aux cris de : « Aux travaux forcés les écorcheurs du peuple ». « A bas les gens qui exportent leurs capitaux à l'étranger. » Les manifestants se sont dispersés aux cris de : « Vive le roi ! » « Vive la Yougoslavie ! »

La Hollande et ses colonies

Londres, 11 février.

Le Conseil hollandais vient à Londres discuter de la formation éventuelle d'une ligne de défense navale commune aux deux pays entre les Indes néerlandaises et Singapour.

NOUVELLES DIVERSES

M. Alfonso Lopez, candidat libéral, a été élu président de la république colombienne.

Le président Roosevelt va adresser prochainement au Congrès un message traitant de la question des dettes de guerre.

Deux paquebots anglais, qui ont quitté Liverpool samedi ont emporté pour les Etats-Unis des lingots d'or d'une valeur de 3 millions de livres sterling.

La ville de Chan-Ai-Kouan, qui avait été occupée par les Japonais peu avant leur attaque contre la province de... a été rétrogradée à la Chine.

Le désarmement

Londres, 12 février.

M. Avenol, secrétaire général de la Société des nations, est arrivé à Londres, pour la réunion du petit bureau de la conférence du désarmement, qui aura lieu demain, mardi.

Paris, 12 février.

Le gouvernement français fera remettre à M. Henderson une note répondant au désir exprimé par le président de la conférence du désarmement d'être informé, avant la réunion du bureau, qu'il doit présider le 13 février, à Londres, aux côtés de MM. Avenol, Politis et Bénès, de l'état des négociations menées par les divers gouvernements au sujet du désarmement.

Londres, 12 février.

M. John Barnès soumettra, vendredi prochain, au congrès international de Bruxelles pour la défense de la paix, le projet de création d'une force aérienne au service de la Société des nations, élaboré par l'association dont il est le président.

La double originalité de ce projet est qu'il prévoit, d'une part, la participation des Etats-Unis, de la Russie et du Japon ; d'autre part, la surveillance rigoureuse, sinon le contrôle direct de l'aviation civile.

Les Etudiants de la Bible interdits en Allemagne

Berlin, 11 février.

basant sur l'ordonnance du président du Reich concernant la protection du peuple et de l'Etat, le ministre de l'intérieur de Prusse a dissous, sur tout le territoire prussien, l'association internationale des étudiants de la Bible et toutes ses organisations.

Cette association est interdite parce que, sous le couvert de recherches bibliques d'ordre scientifique, elle se livre à une campagne d'excitation contre les institutions publiques et religieuses.

La fortune de l'organisation a été confisquée. De semblables ordonnances ont déjà été promulguées dans une partie des autres Etats allemands.

Troubles dans le nord de l'Espagne

Bilbao, 11 février.

A la suite de la hausse du prix du pain, des troubles se produisent depuis quelque temps à Bilbao et dans la province.

Plusieurs boutiques de comestibles ont été assaillies ces jours derniers et les désordres ont continué samedi.

A Sestao, un groupe de femmes a obligé un train se dirigeant sur Portugaleta à s'arrêter et s'est emparé de toute la marchandise transportée.

A Portugaleta, une boutique de comestibles a été saccagée.

Des incidents de même nature se sont produits dans quelques autres localités de la province.

Echos de partout

Le policier et le bavard

Il y avait un long moment que, à Paris, sur la plate-forme de l'autobus AG, venant de la porte de Versailles, mercredi matin, un usager relatait à qui voulait l'entendre les scènes de pillage de la veille dont il avait été le témoin et même l'auteur.

« Pour mon compte personnel, ajoutait-il en effet, j'ai démolé deux lampadaires à tel endroit, mis le feu dans un appareil signalisateur, etc. »

Deux messieurs l'écoutaient avec une vive attention. Et, lorsqu'on fut au terminus de la Bourse l'un d'eux posa la main sur l'épaule du bavard :

« Très bien, lui dit-il. Maintenant, suivez-moi jusqu'au poste de la rue Drouot. Je suis inspecteur de police. »

M. Daladier familial ou eu de massacre

A l'époque où le professeur Daladier faisait son cours d'histoire au lycée de Marseille, il avait, quand il entrait en classe, l'habitude de déposer sur une chaise, près de sa chaire et à portée de sa main, une pile de volumes plus qu'usagés.

C'était là sa réserve de projectiles, car le « professeur Daladier » n'aimait pas les rappels à l'ordre, et quand un « perturbateur » devenait par trop insupportable, un vieux bouquin lancé avec force et précision lui faisait comprendre la nécessité de conserver le calme nécessaire à de bonnes études.

Du Pitor

Mot de la fin

« Ne dites pas : M. Daladier est parti en claquant les portes, mais dites : M. Daladier est parti emportant des claques. »

Pour la langue française

Paf est une interjection qu'on emploie pour imiter le bruit de la chute d'un corps : « Paf ! je me retourne. Un homme venait de tomber d'un toit, à dix pas de moi ! »

Mais paf ne peut pas devenir un mot désignant quelqu'un qui a trop bu.

Loi fédérale sur la protection de l'ordre public

soumise à la votation populaire du 11 mars 1934

L'Assemblée fédérale
de la Confédération suisse,
vu l'article 64 bis de la constitution ;
vu le message du Conseil fédéral du 8 mai 1933,

arrête :

Article premier.

Celui qui, soit devant une assemblée ou un rassemblement de personnes, soit par la voie de la presse ou au moyen d'écrits ou d'images reproduits d'une autre manière, ou encore par la radiophonie ou le gramophone, aura provoqué à un crime ou délit contre l'Etat ou l'ordre public sera puni de la réclusion jusqu'à trois ans ou de l'emprisonnement.

Art. 2.

Celui qui aura pris part à un attroupement formé en public et au cours duquel des violences ont été commises collectivement contre des personnes ou des biens sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.

Il n'encourra aucune peine s'il s'est retiré sur sommation de l'autorité sans avoir commis de violences ni provoqué à commettre des violences.

Art. 3.

Celui qui, soit devant une assemblée ou un rassemblement de personnes, soit par la voie de la presse ou au moyen d'écrits ou d'images reproduits d'une autre manière, ou encore par la radiophonie ou le gramophone, aura provoqué à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion,

celui qui, dans les mêmes conditions, aura lancé ou répandu des allégations qu'il sait être fausses et qui sont de nature à outrager l'armée, celui qui aura incité une personne astreinte au service personnel à la désobéissance à un ordre militaire, à une violation des devoirs de service, au refus de servir ou à la désertion, sera puni de l'emprisonnement et, dans les cas de peu de gravité, de l'amende.

La peine sera la réclusion ou l'emprisonnement si le délinquant a provoqué ou incité à la mutinerie ou au complot.

Art. 4.

Celui qui, par des violences contre des personnes ou des biens, aura empêché ou troublé une assemblée ou un cortège sera puni de l'emprisonnement et, dans les cas de peu de gravité, de l'amende.

Art. 5.

Celui qui aura participé sur la voie publique à une assemblée ou à un cortège interdits par le Conseil fédéral, par un gouvernement cantonal ou par une autre autorité compétente en vertu du droit cantonal, ou qui n'aura pas observé les conditions ou les restrictions auxquelles était soumise l'autorisation, ou qui aura provoqué à de telles infractions, sera puni de l'emprisonnement jusqu'à deux ans ou de l'amende, jusqu'à cinq mille francs. Les deux peines pourront être cumulées.

Art. 6.

Celui qui aura fondé un groupement qui vise ou dont l'activité consiste à empêcher ou à troubler, par des moyens illégaux, l'action des autorités de la Confédération ou des cantons ou l'exécution des lois, ou à exercer sans l'autorisation du Conseil fédéral ou d'un gouvernement cantonal un pouvoir normalement réservé aux organes de l'Etat,

celui qui aura adhéré à un tel groupement ou se sera associé à ses menées,

celui qui aura provoqué à la fondation d'un tel groupement ou se sera conformé à ses instructions,

sera puni de l'amende jusqu'à mille francs, et, s'il y a récidive, de l'emprisonnement jusqu'à un an combiné avec l'amende jusqu'à cinq mille francs.

Art. 7.

Celui qui aura créé ou alimenté un dépôt d'armes ou de munitions ou aura distribué des armes ou des munitions sera puni de l'emprisonnement. Les étrangers seront, en outre, frappés de bannissement. Les armes et les munitions seront confisquées.

Dans la mesure où l'autorité compétente de la Confédération ou du canton aura ordonné ou permis de créer le dépôt ou de distribuer les armes ou les munitions, le présent article sera sans effet.

Art. 8.

Celui qui, sans y être autorisé, aura procédé sur le territoire suisse à des actes officiels au nom d'un Etat étranger,

celui qui aura pratiqué sur le territoire suisse, dans l'intérêt d'un gouvernement étranger ou d'une autorité étrangère, un service de renseignements relatif à l'activité politique de personnes ou de partis,

celui qui aura engagé autrui dans un tel service ou favorisé celui-ci,

sera puni de l'emprisonnement ou, dans les cas graves, de la réclusion. Les étrangers seront, en outre, frappés de bannissement.

Sera en particulier considéré comme circons-

tance aggravante le fait d'avoir provoqué à des actes susceptibles de compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ou d'avoir donné de fausses informations de cette nature.

Art. 9.

Les dispositions générales, ainsi que les articles 69 à 77, du code pénal fédéral du 4 février 1853 sont applicables.

Art. 10.

La cour pénale fédérale est chargée de juger les infractions prévues dans la présente loi.

Le Département fédéral de justice et police peut déléguer aux autorités cantonales l'instruction et le jugement.

Art. 11.

Demeurent réservées les dispositions pénales du droit cantonal sur la protection de l'ordre public visant des infractions qui ne rentrent pas dans le domaine des articles 1 à 8.

Art. 12.

Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 13 octobre 1933.

Le président, DOLLFUS.

Le secrétaire, G. BOVET.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 13 octobre 1933.

Le président, A. LAELY.

Le secrétaire, KAESLIN.

LES ZONES

Les travaux de la première session de la commission permanente franco-suisse des zones, réunie à Lausanne, ont pris fin samedi.

La commission a examiné plusieurs demandes formulées par les membres français et tendant à aménager sur le terrain pratique le régime institué par la sentence arbitrale de Territet. Ont été notamment étudiés dans un esprit de conciliation et d'équité les problèmes des laits, du miel, du bétail, des parcs avicoles et des établissements de pisciculture. Ont été aussi examinés divers ajustements souhaitables en matière d'imposition industrielle.

L'accord a pu se réaliser sur un certain nombre de points, les autres feront l'objet de nouvelles études de la part des administrations intéressées et seront repris à la prochaine session.

De leur côté, les membres suisses ont présenté des observations concernant les mesures de contrôle et formulé certaines demandes tendant à faciliter le trafic à la frontière. La commission a émis particulièrement les vœux suivants, qui seront transmis aux autorités compétentes :

1° construction dans un délai aussi bref que possible de la route Eaux-Belles-Mornex ;

2° concordance des heures d'ouverture des postes suisses et des postes français à la frontière des zones, malgré l'écart de l'heure en hiver dans les deux pays ;

3° l'étude de la création de nouveaux droits français.

La prochaine réunion de la commission aura lieu dans le courant de mars.

La scission chez les radicaux tessinois

Nous avons dit que le congrès du parti radical tessinois, tenu le 4 février à Bellinzona, avait approuvé une résolution prévoyant l'expulsion du parti de MM. de Filippis, syndic de Lugano ; Rusca, syndic de Locarno ; Guglielmetti, président de la fédération de la jeunesse radicale, et Rossi, directeur de l'*Avanguardia*, à moins qu'ils n'acceptent dans les huit jours les décisions du congrès.

Or, les quatre chefs radicaux et leurs partisans n'entendent pas se soumettre aux ordres du congrès. La campagne contre la réunion de dimanche a continué pendant toute la semaine. Le journal *Avanguardia* a pris nettement position contre le congrès. Cette attitude est appuyée par une partie des chefs et des membres du parti radical de Lugano et surtout de Locarno.

M. Arnaldo Bolla, président de la commission de réorganisation du parti, a publié un manifeste invitant tous les radicaux, surtout les délégués des sections communales, de s'abstenir de toute manifestation et d'actes de solidarité « stériles et équivoques » avec ceux qui se sont abstenus de participer au congrès et qui sont menacés d'expulsion.

Malgré cette invitation, les organisations de la tendance de MM. de Filippis et Rusca ont tenu une réunion vendredi soir à Lugano et à Locarno.

A l'assemblée de Lugano qui, suivant les organisateurs, groupait 400 personnes, un ordre du jour de solidarité avec les quatre chefs frappés par le congrès de Bellinzona a été voté. L'ordre du jour conteste que ceux qui ne se sont pas présentés à Bellinzona cherchent à créer un parti radical-socialiste tessinois. Il dénie au congrès le droit de punir les chefs du parti et propose la réorganisation du parti radical en suivant strictement le programme du parti et la convocation d'un nouveau congrès pour dimanche 17 février.

Un ordre du jour identique a été voté par l'assemblée de Locarno à laquelle ont participé 300 personnes.

La terreur socialiste à Genève

Le Grand Conseil de Genève a tenu, samedi, une séance extraordinaire, convoquée sur la demande des partis nationaux pour exiger du gouvernement des explications sur les procédés de M. Nicole, chef du département de justice et police, à l'occasion de l'assemblée chrétienne-sociale de lundi dernier, qui fut empêchée par les socialistes, à la faveur de l'inertie gouvernementale, et à l'occasion de la conférence anticatholique du lendemain, qui bénéficia, en revanche, de la large protection de la police.

Le groupe socialiste présentait un ordre du jour approuvant l'attitude du chef du département de justice et police.

M. Nicole a lu un mémoire justificatif qui noyait sous un flot de détails accessoires, présentés d'une manière tendancieuse, le fait essentiel, à savoir la défaillance de l'autorité en ce qui regarde le respect du droit de réunion, le lundi, et sa partialité en faveur de la conférence anticatholique du mardi.

Lâche comme toujours, M. Nicole a travesti le sens de ses paroles à l'adresse des individus qu'il avait félicités et remerciés pour avoir empêché l'assemblée chrétienne-sociale ; il a dit qu'il les avait remerciés « pour la discipline que, par avance, il leur demandait d'observer en se dispersant » !

M. Adrien Lachenal, au nom des radicaux, M. Humbert, au nom du parti démocratique, M. Oltramare, au nom de l'Union nationale, M. Berra et M. Gottret, au nom du parti indépendant et chrétien-social, ont replacé les faits sous leur véritable jour.

M. Lachenal a enregistré que, selon M. Nicole, le droit de tenir une réunion dépend de la question de savoir si ce sont les partisans ou les adversaires de l'orateur qui y sont les plus nombreux.

L'orateur radical a constaté que le régime socialiste prétend, en définitive, étouffer la voix de ses contradicteurs et qu'il use, à cette fin, non seulement de la censure des affiches, mais de la violence, par le moyen des hordes d'assommoirs qu'il lance sur ses adversaires.

M. Humbert a dit que M. Nicole avait forfait à son devoir de magistrat.

M. Berra a retracé les faits :

Le samedi, on savait déjà que quelques groupes communistes avaient été convoqués avec l'assentiment tacite de M. Nicole. On avait donné l'ordre aux jeunes socialistes de se réunir pour préparer l'entrée triomphale de M. Nicole, qui aurait pris la parole à la place de M. Berra.

« Nous avons alors décidé de prendre des mesures et d'organiser un filtrage ; mais le chahut avait été organisé avec méthode. Je me suis rendu au poste de police, j'ai demandé au chef de poste d'intervenir. Il m'a répondu : « Nous n'avons pas d'ordres. »

« Nous avons décidé alors de renvoyer la réunion pour éviter tout désordre, et c'est à ce moment que des hurlements retentirent et que des coups furent échangés. Aucun de nous n'avait une arme quelconque. Nous avons fait évacuer par la rue du Centre, mais les jeunes socialistes se précipitèrent et tombèrent sur ceux qui sortaient.

« Quelques instants plus tard, M. Nicole est venu féliciter ceux qui avaient violé le droit de réunion.

« Toute la nuit, des bandes ont été maîtresses de la rue. » M. Berra a conclu :

« M. Nicole a été condamné par l'ensemble de la presse genevoise et suisse, à l'exception du *Travail* et du *Moment*, journal dirigé par un homme aux origines incertaines et dont le chef du gouvernement contrôle les communiqués. D'où vient l'argent de ce journal qui calomnie les honnêtes gens ? Le nommé Hefter est un vaurien, un calomniateur et un diffamateur, et je le lui dis.

« La responsabilité de M. Nicole dans les troubles qui se sont produits est d'autant plus grave qu'il avait été prévenu par nous qu'une contre-manifestation était organisée.

« La responsabilité de M. Nicole est écrasante. »

Le débat, marqué par les vociférations des socialistes, s'est terminé par le vote de l'ordre du jour suivant :

« Le Grand Conseil, constatant l'insuffisance des mesures d'ordre prises par le département de justice et police pour assurer la liberté de réunion, arrête d'inviter le Conseil d'Etat à prendre dans l'avenir toutes mesures utiles pour garantir la liberté de réunion et la protection des citoyens qui participent aux assemblées légalement convoquées. »

Cet ordre du jour a été voté par 53 voix contre 44.

Le *Journal de Genève* note que, lorsque M. Nicole est sorti de la séance du Grand Conseil, il était accompagné de quelques personnes, dont les sieurs Schira et Fustier. Qui sont ces deux individus ? Schira est un repris de justice, condamné pour escroquerie et vol et expulsé du canton de Genève. Par la grâce de M. Nicole, cet arrêté d'expulsion a été révoqué. Quant à Fus-

tier, il a subi des condamnations pour scandale, coups et vol.

Les jolis amis qu'a Nicole !

De notre correspondant :

Le Grand Conseil s'est réuni samedi en séance extraordinaire à la demande des partis nationaux désireux d'interpeller le Conseil d'Etat sur la manière bizarre, pour ne pas dire odieuse, dont le chef du gouvernement, M. Nicole, préposé à la direction de la police, s'était conduit lundi soir, lors de l'assemblée de protestation organisée par le parti indépendant et chrétien-social.

On connaît les faits. Nos amis, blessés au vif par la façon brutale dont M. Marius Constantin, directeur de l'office du chômage, a été congédié dans un accès de colère de M. Nicole, en pleine séance du Grand Conseil, tenaient à protester contre cet acte de basse vengeance et à donner à la victime un témoignage d'estime et de sympathie.

Or, la salle communale de Plainpalais a été envahie par quelques centaines de membres des jeunes socialistes et du groupe communiste, venus avec l'intention non déguisée de troubler la réunion. Pour éviter des scènes violentes, les organisateurs ont eu la sagesse de dissoudre l'assemblée.

Le Département de justice et police avait préalablement approuvé le texte de l'affiche et promis de prendre les mesures d'ordre habituelles.

Or, les agents préposés à la surveillance de la manifestation avaient reçu la consigne de ne pas intervenir.

En apprenant que l'assemblée n'aurait pas lieu, les perturbateurs se mirent à pousser des vociférations et à jouer des poings. Cris, insultes, coups pleuvaient sur nos amis et plusieurs blessés et malmenés eurent beaucoup de peine à se dégager.

M. Nicole apparut bientôt escorté par la police et un groupe de malandrins auxquels il adressa la parole. Il les remercia et les félicita d'avoir empêché la réunion et donna l'ordre de relâcher les plus violents, que des gendarmes avaient conduits au Poste.

En cette occurrence, le chef du gouvernement a manqué à un devoir élémentaire de sa charge. Circonstance aggravante, il a complimenté les fauteurs de désordre. Aux yeux de ce singulier magistrat, le droit de réunion et la liberté de parole inscrits dans la constitution n'existent que pour lui et les siens.

La majorité du Grand Conseil ne pouvait laisser passer sans protestation un pareil manquement à la loi et à nos traditions démocratiques.

En termes pertinents et objectifs, avec un rare sans-froid, M. Berra, présent à la manifestation, fit le récit circonstancié des incidents. Sur plusieurs points, il contredit l'exposé officiel, ce qui provoqua une vive agitation sur les bancs de l'extrême gauche.

L'avocat de la couronne, M. Dicker, chef du groupe socialiste, essaya de brouiller les cartes et de sauver la retraite, mais ses arguties ne produisirent aucun effet.

M. Adrien Lachenal prononça un réquisitoire éloquent et impitoyable et montra l'hypocrisie de M. Nicole et la fausseté de ses allégations. Une violente philippique de M. Georges Oltramare à l'adresse du président de l'exécutif souleva chez les socialistes une tempête de protestations. D'autres orateurs parlèrent au nom des groupes nationaux, faisant le procès du régime et lançant à la face de M. Nicole, blâme de rage, de dures vérités.

Répliques et dupliques se croisèrent au milieu des applaudissements des uns et des vociférations des autres.

Enfin, le projet de blâme à l'adresse de la majorité gouvernementale et de son chef fut adopté à l'appel nominal par 53 voix contre 44, trois députés étant absents.

Le Grand Conseil a donc sévèrement condamné l'attitude coupable de M. Nicole et sa complicité avec les agitateurs. Ce faisant, il s'est trouvé en parfaite concordance avec l'opinion et le sentiment des citoyens honnêtes qui réprouvent les actes indignes du chef du Département de justice et police et de ses bandes d'énergumènes.

Si les citoyens ne peuvent plus se réunir sans être molestés et insultés, le moment viendra où les partis se chargeront eux-mêmes d'organiser la défense de leur liberté. Les apaches ne seront pas les maîtres de Genève. Une jeunesse patriote, enthousiaste et généreuse, ne demande qu'à se dévouer.

A l'entrée comme à la sortie de la séance, les députés ont été tour à tour acclamés et agonisés d'injures. Des cordes avaient été tendues et de nombreux gendarmes et agents de sûreté veillaient au grain. Une situation pareillement troublée doit prendre fin.

Ne pourra-t-on donc plus entrer à l'Hôtel-de-Ville pour y remplir son mandat sans être exposé à recevoir des insultes ou des coups ? La mesure est comble. La présence dans notre ville d'éléments indésirables, confédérés et étrangers, exige une main ferme et une vigilance de tous les instants. Si le gouvernement est d'accord avec la lie de la population, que devient l'honneur et la sécurité des habitants et la dignité de la République ?

G.

Les directeurs des banques d'émission

Les gouverneurs des Banques centrales d'émission se sont réunis hier dimanche à Bâle comme d'habitude pour échanger leurs vues sur la politique des banques d'émission et sur les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux.

Les nouvelles des événements de Vienne et d'Autriche ont été suivies avec une attention particulière puisque la Banque des règlements est fiduciaire de l'emprunt international de 1930 de la république autrichienne de 25 millions de dollars. Les entretiens ont porté également sur les importantes fluctuations de l'or de ces jours derniers. Il a été constaté à cette occasion qu'il n'y a aucune raison d'inquiétude. Les directeurs se sont en outre entretenus des moyens propres à étendre le domaine d'activité de la Banque et en même temps de renforcer la collaboration internationale des banques d'émission.

Afin que cette collaboration ait la plus grande utilité possible, le conseil d'administration de la Banque des règlements a réorganisé la division économique de la banque et les grandes banques d'émission d'Europe y ont envoyé un de leurs hauts fonctionnaires. La Banque de France y a placé M. Coste ; la Reichsbank, M. Parchmann ; la Banque d'Angleterre, M. Allport, ce qui constitue incontestablement un nouveau pas important vers la collaboration internationale des banques d'émission.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Cours de langue allemande pour Suisses romands à Saint-Gall

Le canton et la ville de Saint-Gall organisent aussi cette année, à l'Institut du Dr Schmidt, Saint-Gall, des cours officiels spéciaux de langue allemande. Ces cours, uniques en leur genre dans toute la Suisse allemande, sont destinés aux élèves de tous les degrés qui désirent bénéficier d'un enseignement rapide et approfondi de la langue allemande. Ils permettent aux jeunes Suisses romands de faire en Suisse allemande un séjour aussi utile qu'agréable. Les cours ont lieu pendant les vacances et pendant l'année scolaire. Les participants aux cours annuels ont l'occasion de poursuivre leurs études jusqu'à la maturité et au diplôme commercial s'ils en font la demande.

Pour satisfaire à de nombreux désirs, des cours de vacances spéciaux auront lieu cette année pour les instituteurs et les professeurs de la Suisse française.

Les cours ont lieu à l'Institut pour jeunes gens du Dr Schmidt à Saint-Gall, qui renseignera.

Pour aider l'agriculture

Un « corned-beef » suisse

Autant il est difficile de soutenir nos industries d'exportation, autant il est facile, à chacun de soutenir l'agriculture nationale. La fabrique de conserves de Rorschach l'a fait, pour sa part, en prenant l'initiative hardie de lancer en Suisse un « corned-beef » national, le « corned-beef Roco », qui nous rend indépendants de l'article étranger. Aujourd'hui, les centaines de mille francs qui s'en allaient chaque année en Amérique restent dans le pays. La fabrication de corned-beef suisse a permis à nos agriculteurs d'écouler à des prix raisonnables des milliers de têtes de bétail. Enfin — et ceci prouve que cette initiative venait à son heure — plusieurs fabriques de conserves suisses se sont mises à fabriquer le corned-beef. Néanmoins, le corned-beef Roco, premier du nom en Suisse, reste le premier par sa qualité extrême, type du corned-beef parfait.

Sans tapage, et après des essais minutieux et coûteux, la fabrique de Rorschach a créé, sous la forme de conserve, un repas complet, ce qui ne s'était jamais fait de cette façon et à ce prix-là. Un repas complet, avec tous ses condiments, avec l'assaisonnement délicat d'une sauce bordelaise, c'est le « diner-Roco ». La boîte connue contient 400 grammes de viande rôtie, avec des pommes de terre en petits cubes, ou des haricots-cassoulet, ou du riz, mais toujours avec la fine sauce bordelaise.

La fabrique de conserves Roco est représentée à Fribourg par la maison André.

Baisse des salaires

A Zurich, Winterthour, Berne et Bienne, la Société des entrepreneurs et des maîtres charpentiers a avisé ses ouvriers qu'une réduction de salaire de 7 % aurait lieu dès le 1^{er} mars.

Le fromage à bon marché

La production fromagère est extrêmement forte dans tous les pays. Pour augmenter la consommation du fromage, quelques Etats en distribuent à leurs chômeurs. Dans d'autres pays, on cherche à améliorer l'écoulement de la production en instituant des journées ou des semaines du fromage.

Or, il ne semble pas qu'il soit nécessaire en Suisse de recourir à de semblables mesures, un simple appel en faveur d'une plus grande consommation fromagère devant suffire.

Un grand nombre de fédérations laitières ont introduit le système de la répartition obligatoire de fromage aux producteurs de lait, et les consommateurs suisses auront certainement à cœur de soulager la détresse de l'agriculture en con-

sommant davantage de fromage et de mets au fromage.

Il sera distribué, ces temps prochains, dans tous les ménages suisses, un recueil de mets au fromage. Ceux qui n'en recevraient pas peuvent le demander à leur fournisseur. Le public sera avisé dès que les détaillants seront pourvus de fromage de cuisine.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Une exposition d'art sacré

A Rome, le roi a inauguré l'exposition internationale d'art sacré en présence du cardinal-vicaire Mgr Marchetti-Selvaggiani et des représentants diplomatiques de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de la Suisse, de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchéco-Slovaquie, nations qui participent à l'exposition. L'exposition contient 2000 œuvres, dont la moitié sont italiennes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Enfants noyés

A Cassel (Hesse), hier dimanche, trois enfants de trois à cinq ans, jouant sur la glace, se sont noyés, la glace ayant cédé sous eux.

SUISSE

Falsification de timbres-poste

On vient de découvrir à Genève une grave affaire de falsification de timbres-poste. Un jeune homme, qui a été mis sous les verrous, achetait des feuilles de timbres de valeurs élevées, légèrement oblitérés, à raison d'une empreinte par bloc de quatre vignettes, mis en vente par les soins de la Direction générale des postes à prix inférieur pour les collectionneurs. Le personnage arrêté découpait au moyen d'un rasoir les parties intactes des timbres et les rassemblait pour reconstituer une vignette complète. Ces timbres étaient ensuite vendus en dehors des guichets postaux à des commissionnaires qui venaient consigner des paquets à la poste.

Cambrionage

Dans la nuit de samedi à hier dimanche, à Genève, des inconnus ont pénétré par effraction dans le bâtiment des abattoirs et, ayant gagné le bureau du directeur, se sont emparés d'une somme de 70 fr., enfermée dans le coffre-fort, dont ils avaient trouvé la clé.

Tombé d'un tramway

Un accident s'est produit hier dimanche, à Riehen (Bâle), près de l'arrêt des tramways. M. Dürr, professeur d'histoire, voulait descendre de la voiture en marche quand elle arriva à un virage qui provoqua une forte secousse. M. Dürr perdit l'équilibre et fut projeté à terre. Transporté à l'hôpital, on constata une fracture du crâne.

Les méfaits du verglas

M. Paul Testuz-Giroud, âgé de quarante-trois ans, vigneron à Aran (Vaud), a fait une chute grave sur la route couverte de verglas. Il a succombé à une fracture du crâne.

Tué sur la route

Hier soir dimanche, entre Apples et Bussy (Vaud), un automobiliste, M. Gabriel Fazan, âgé de vingt-trois ans, agriculteur à Apples, est entré en collision avec un autocar. Il a été tué sur le coup.

PETITE GAZETTE

La résurrection d'une ville disparue depuis six cents ans

Afin de lutter contre le chômage, on a lancé, à Berlin, le projet de remettre au jour la cité frisonne de Rungholt, disparue sous les sables au cours d'une tempête épouvantable, dans une nuit de janvier, en 1362. Il y a treize ans, on mit au jour quelques ruines de la ville. Treize cents maisons et 22 églises disparurent dans la catastrophe, qui coûta la vie à 7000 personnes.

Gandhi demandait à ses auditrices le sacrifice de leurs bijoux

Dans un grand meeting de femmes, tenu samedi à Bombay (Inde), Gandhi a demandé à celles-ci d'abandonner leurs bijoux en faveur de son mouvement pour le relèvement des castes inférieures. Cet appel n'a pas trouvé d'écho et quand les disciples se sont présentés pour la quête, l'assistance à laquelle on demandait ses bijoux s'est dispersée.

Les Polonais de l'étranger

Le nombre des Polonais qui se trouvent en dehors des frontières de la Pologne s'élève à plus de 7 millions, donc 4 millions en Amérique.

CALENDRIER

Mardi, 13 février

Sainte CATHERINE DE RICCI, religieuse dominicaine

Bienheureuse ANGELE DE FOLIGNO, veuve

FRIBOURG

Les officiers de la 11^{me} division à Fribourg

Hier, dimanche, Fribourg recevait dans ses murs l'état-major, les commandants d'unités et de troupes de la 2^{me} division. La réunion débuta par le rapport de division qui eut lieu à 11 h., dans la salle de la Grenette. Le commandant de la 2^{me} division, M. le colonel Roger de Diesbach, qui présidait, après avoir remercié de leur présence M. le colonel Guisan, commandant du 1^{er} corps d'armée, et M. le conseiller fédéral Musy, salués M. le colonel Borel, le nouveau chef d'arme de l'infanterie ; M. le colonel Bircher, président de la Société suisse des officiers ; MM. les conseillers d'Etat Vonderweid, de Fribourg, et Joss, de Berne, fit son rapport qui comprenait deux parties : résultats obtenus, directives pour l'avenir.

Où en sommes-nous ? Avons-nous suivi l'exemple de l'ancien commandant de la division, M. le colonel Guisan ; avons-nous fait des progrès ? Telles sont les questions que s'est posées le conférencier. Oui, la 2^{me} division a fait des progrès. Les dernières manœuvres n'ont terni en rien la bonne impression laissée par celles des années précédentes. En voici les preuves.

Tous les chefs des missions étrangères qui ont assisté aux manœuvres de 1933 n'ont eu que des louanges à l'adresse de l'armée suisse et spécialement de la 2^{me} division. Sans doute, ceux qui ont été nos hôtes étaient-ils tenus par les règles de la courtoisie, mais cependant il ressort clairement qu'ils ont dit franchement, en amis, l'excellente impression laissée par l'armée suisse. « armée belle, solide et bien entraînée » dont le défilé de Bâle sera un « lumineux souvenir ».

Ne nous endormons pas pour autant ces louanges. Il y a encore certes des progrès à réaliser, spécialement dans la question des liaisons, liaisons tactiques et artillerie-infanterie.

La tenue, la discipline se sont améliorées ; le silence, notamment, a été en honneur au cours des dernières manœuvres. Il y a parfois encore des défauts, de légers fléchissements, qu'on corrigera en n'oubliant pas que l'éducation du soldat doit être au premier plan, tandis que l'instruction du soldat vient loin derrière.

Voilà pour le passé, que faut-il faire à l'avenir ? Nous devons prendre un nouvel élan pour combler les lacunes. La situation est aujourd'hui grave ; il faut éviter de sacrifier les effectifs indispensables à la défense tactique du pays et ne pas seulement tenir compte, dans la nouvelle organisation militaire, des exigences financières.

L'ordre de division 1934 s'inspire exclusivement de l'idée que le temps presse, qu'il faut se hâter de combler les lacunes. Le prochain cours de répétition sera un cours de détail. La formation du soldat est le but essentiel. Il faut lui demander le maximum, mais aussi savoir le récompenser. Les exercices de combat ne doivent pas être réglés d'avance et donner l'impression d'avoir été appris par cœur. Le développement de l'esprit d'initiative donne la confiance en soi. Un règlement doit être assimilé par l'officier, au point de disparaître de sa mémoire. En outre, celui-ci ne doit jamais oublier que, en tactique, il y a rarement une seule solution bonne, qu'un ordre doit être donné clairement et simplement. Dans les exercices de combat, la simplicité doit régner ; il faut surtout apprendre à progresser sous le feu, à utiliser le terrain, la combinaison du feu et du mouvement.

En un mot, pas de subtilité, ni d'exercice qui demande trop de temps. La 2^{me} division va introduire à nouveau cette année l'étude de l'escrime à la baïonnette, chose indispensable pour ne pas redouter l'abordage. Des officiers qualifiés vont donner des cours qui prépareront des moniteurs à raison d'un par compagnie. Cet essai, qui est approuvé par les milieux compétents, doit rendre de signalés services et faire honneur à la division.

Voilà ce qu'on eut le plaisir d'entendre dans le rapport du commandant de la 2^{me} division, qui s'exprima en un langage choisi et dans un véritable esprit militaire.

M. le colonel de Diesbach encouragea ensuite vivement ses officiers à voter la loi sur l'ordre public soumise au peuple le 11 mars prochain. Cette loi qui s'inspire des craintes soit à droite, soit à gauche et qui n'est peut-être pas la perfection, est cependant nécessaire. Chaque démocratie porte en elle un germe de destruction qu'il faut surveiller attentivement : c'est la surenchère électorale, le parlementarisme. Les dictatures qui nous environnent sont la conséquence de la faiblesse des gouvernements ; la démocratie suisse doit pouvoir se sauver elle-même. Et pour cela il faut que chacun et particulièrement l'officier se montre courageux et désintéressé. Celui-ci a les mêmes droits que les autres citoyens, mais il a aussi des devoirs ; dans la vie civile, il ne doit jamais oublier qu'il est officier.

Tous les officiers se retrouvèrent ensuite peu après 13 heures, au théâtre Livio pour le banquet. Celui-ci, excellemment servi par les soins de M. Livio, fut agrémenté par les productions de la Concordia, qui, sous la direction de M. Stœcklin, joua ses plus brillants morceaux.

M. le colonel de Diesbach adressa ses félicitations et ses remerciements aux officiers qui

quittent la division pour occuper un grade supérieur ou pour prendre leur retraite. Ce sont M. le colonel Borel, promu chef d'arme de l'infanterie, et M. le colonel Sunier, promu instructeur d'arrondissement ; MM. les colonels Isely, Burgunder, Strüby, Schiffmann, Spielmann et MM. les capitaines-aumôniers Zurkinden et Wæber qui, tous, ont bien mérité de la patrie. Il célébra l'union réalisée dans la 2^{me} division entre la Suisse allemande et la Suisse romande et termina par un vibrant appel en faveur du Tir fédéral.

M. le conseiller fédéral Musy, applaudi par tout l'auditoire, dit sa sympathie pour la 2^{me} division et ses officiers, définit notre armée suisse, unie au peuple par nature. Une armée de milices formée de bons soldats à la condition qu'elle soit appuyée sur une nation forte. La Suisse a prouvé que seule la communauté d'idéal patriotique et non la prospérité matérielle fait l'unité nationale.

Ce qui fait la grandeur d'une nation, c'est le dévouement et l'intelligence des chefs à la cause publique et la force morale du peuple.

M. Musy fit appel à toutes les bonnes volontés ; la solidarité est la base de la vie nationale. Il faut chercher une solution qui amène la fin de la lutte des classes afin que le peuple suisse se retrouve uni derrière le drapeau fédéral. Pour servir la cause de l'humanité, il faut d'abord servir sa patrie. Ce qu'il faut, à l'heure actuelle plus que jamais, c'est un gouvernement qui sache ce qu'il veut, qui ait un sens élevé du devoir et de ses responsabilités. Il ne faut regarder ni à gauche, ni à droite, mais droit en avant. Que chacun ait le courage de faire la totalité de son devoir. Rien ne sert d'être le premier au point de vue intelligence si l'on est le dernier par le courage.

Ce discours, prononcé d'une voix forte, fut très applaudi.

Après que la Concordia eut joué l'alerte marche de Diesbach, M. le colonel Guisan, commandant du 1^{er} corps d'armée, dit le plaisir de se retrouver dans sa chère 2^{me} division. Il eut des termes très élevés pour définir le rôle des instituteurs qui doivent servir de guides à la jeunesse et lui donner une saine éducation, afin d'assurer la valeur morale du peuple qui est prépondérante.

L'officier dans la vie civile a un rôle à jouer et s'occupant des sociétés militaires, de sport, de tir. Il doit être non seulement un chef militaire mais aussi un conseiller civil.

Il faut à tout prix opposer à la mystique révolutionnaire ou pacifiste la mystique suisse, celle de 1291, à savoir que la Suisse sera éternelle si Dieu le veut.

M. le colonel Bircher, en un langage vigoureux, développa et confirma quelques points soulevés par M. le colonel de Diesbach.

M. Vonderweid, président du Conseil d'Etat de Fribourg, apporta aux hôtes de Fribourg les saluts de bienvenue d'un gouvernement qui aime l'armée et suit ce qui se fait pour l'armée.

M. le colonel Bays, au nom du Conseil communal de Fribourg, donna aux officiers de la division une charmante leçon d'histoire, rappelant la fondation et la formation de la ville, comparant Fribourg et la Suisse et montrant le rôle joué par la cité des Zähringen, rempart de l'ordre et emblème du patriotisme.

Le groupe choral fribourgeois, dirigé par M. l'abbé Bovet, se tailla un grand succès par ses chansons de chez nous.

Les productions avec soli de M. Steinauer et de Mlle Landerer plurent tout particulièrement.

La fabrique de chocolat de Villars avait eu l'amabilité d'offrir à chaque officier un délicieux échantillon de ses produits.

Tous nos hôtes gardent un charmant souvenir de cette réunion, si bien organisée par l'état-major de la division, secondée par le conseil municipal de Fribourg des sous-officiers.

Chez les Chartreux de la Valsainte

Dom Nicolas Barras, fils de M. Barras, pharmacien à Bulle, a été nommé Prieur du couvent de la Valsainte.

Dom Barras est originaire de Bulle, Châtel-sur-Crêruz et Villaraboud.

A la poste de Fribourg

M. Ernest Monney, aide de 1^{re} classe, a été nommé facteur de lettres de 1^{re} classe.

M. Henri Castella, facteur rural à Posieux, et M. Eugène Huber, aide de 2^{me} classe, ont été nommés facteurs de lettres de 2^{me} classe. M. Georges Corpataux, aide de 2^{me} classe, a été promu aide de 1^{re} classe.

Le théâtre

à la paroisse de Saint-Maurice

On nous prie de rappeler la séance théâtrale qui aura lieu ce soir, lundi, à 8 h. ¼, à la Lenda. On aura le plaisir d'assister à une pièce du terroir : *En pays bolzique* et à une charmante comédie enfantine. Le Cœcilienverein donnera quelques productions.

La recette sera versée au fonds des œuvres paroissiales.

De mauvaises rencontres

A deux ou trois reprises, la semaine passée, sur la route de Belfaux, des passants ont été inquiétés par des personnages déguisés, qui sortaient du bois de la Faye. La gendarmerie de Belfaux fait une enquête pour mettre fin aux exploits de ces individus.

Nouveaux aumôniers militaires

M. le chanoine Vonderweid, curé de Saint-Nicolas, jusqu'ici aumônier du IV^{me} régiment de carabiniers, a été nommé aumônier du 7^{me} régiment d'infanterie en remplacement de M. le chanoine Weber, qui a rempli ces fonctions avec un grand dévouement depuis 1916.

M. l'abbé Louis Remy, vicaire à Genève, remplacera M. Vonderweid comme aumônier du IV^{me} régiment de carabiniers.

M. le chanoine Philipona, curé de la paroisse de Saint-Jean, a été appelé au nouveau poste d'aumônier du groupe sanitaire de montagne 12.

Journée de ski

du 7^{me} régiment de montagne

Une journée de ski aura lieu dimanche, 18 février, à la Borbuintze, sur Châtel-Saint-Denis, pour les skieurs des bataillons 14, 15 et 16.

Samedi 17 février, 19 h. 30, rassemblement des participants à la gare de Châtel-Saint-Denis; de là départ à la Borbuintze où on passera la nuit. Dimanche, 18 février, à 8 heures, messe devant le « Castel Chantant »; 9 h. 45, répartition des participants en trois groupes, courses dans les environs sous les ordres des chefs de courses; 13 h. 30, diner (tiré des sacs); une soupe et du thé seront préparés dans les chalets où les participants auront logé; 14 h. 45, instruction technique dans les environs des chalets de Borbuintze, suivie d'un petit concours de slalom; 17 h., rassemblement à la gare de Châtel-Saint-Denis et licenciement.

Tenue civile.

Les participants qui s'inscriront à temps recevront de leur officier de ski une carte d'identité militaire qui leur permettra de voyager à demi-taxe aller et retour.

Inscriptions jusqu'à demain mardi, 13 février, dernier délai, auprès du 1^{er} lieutenant Morel, à Bulle, officier de ski du bataillon 14, pour les bataillons 14 et 15; auprès du 1^{er} lieutenant Reyff, officier de ski du bataillon 16, à Fribourg, pour le bataillon 16.

Coups de crayon

P. S.

Un post-scriptum? Non pas, mais une ode, d'un style délibérément pompier, à la louange de nos pompiers du Premier-Secours. A eux vont toutes nos sympathies. Nous dirions même : tous nos suffrages; mais, prudence... les temps sont préélectoraux!

On dit qu'à ce P. S. si jeune les occasions de faire du bel ouvrage n'ont pas manqué. On conte même (mais est-ce possible?) qu'un jour, en sortie d'exercice, il avisa une auto en flammes et la tira de peine. Ainsi semble-t-il pressentir où sévira le fléau... On ne fait pas mieux...

Rien de pompeux chez ces pompiers. On aime leur voiture aux couleurs si tendres qu'on songe, en la voyant passer, à une auto de jeunes mariés courant chez le photographe pendant qu'ils ont encore le sourire. On aime leur klakson d'où s'évoquent les notes chantantes et claires d'une fantaisie de bon goût sur l'air de « l'extinction des feux ». Faisons confiance au P. S. Si votre nez perçoit une odeur inquiétante de roussi, si vos yeux voient jaillir une flamme à l'angle d'un pignon, n'hésitez point : alarmez le P. S. Nul besoin d'écrire, un coup de téléphone suffit. Et, rassurons-nous, rien ne lui manque. Certes, quand il passe, n'y voyons-nous que du feu. Mais son équipement est complet; il y a là tout ce qu'il faut pour organiser les secours sur une grande échelle. Et, tenez, l'autre jour, quand un mélange savamment dosé de mazout et de benzine menaçait de cuire à l'étouffée la voie publique de Pérolles, n'avons-nous point vu le P. S. s'occuper d'une extinction de voie?

En théorie, on peut admettre qu'un jour les peuples désarmeront : le feu, jamais. Tant qu'il restera deux hommes sur la terre, il y aura toujours un nigaud pour déburrer, dans une corbeille à papiers, une pipe mal éteinte et un généreux P. S. bienveillant (à effectif, cette fois, très réduit) pour sauver, à l'aide d'un seau d'eau, la situation.

Enfin, des pompiers qui vont au feu, c'est comme des soldats qui y vont aussi. Des surprises tragiques les guettent. On en a vu ramener, blessés ou morts, de ce champ de bataille qu'est un incendie...

Y songeons-nous bien quand le P. S., au chant allègre de son signal, en trombe, traverse la cité? E. C.

CHANGES A VUE

Le 12 février, matin

| | Achat | Vente |
|--|--------|--------|
| Paris (100 francs) | 20 26 | 20 46 |
| Londres (1 livre sterling) | 15 83 | 15 93 |
| Allemagne (100 marks or) | 121 80 | 122 30 |
| Italie (100 livres) | 27 15 | 27 25 |
| Autriche (100 schillings) | — | — |
| (Prague (100 couronnes) | 15 20 | 15 40 |
| New York (1 dollar) | 3 12 | 3 22 |
| Bruxelles (100 belgas - 500 fr. belg.) | 71 80 | 72 20 |
| Madrid (100 pesetas) | 41 80 | 42 30 |
| Amsterdam (100 florins) | 207 80 | 208 30 |
| Budapest (100 pengő) | — | — |

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres. I. ADMINISTRATION.

Nouvelles de la dernière heure

La grève générale de vingt-quatre heures en France

Paris, 12 février.

Malgré la grève annoncée, les communications téléphoniques ont régulièrement fonctionné depuis minuit. Les trains du Métropolitain marchent partiellement et la physionomie de Paris, aux premières heures du jour, ne présentait pas de changements apparents.

L'opinion en Angleterre sur le cabinet Gaston Doumergue

Londres, 12 février.

Si la lenteur de réaction propre à la Grande-Bretagne et le souci de ne pas s'immiscer dans la politique intérieure d'une puissance amie ont pendant toute la semaine quasiment tari les commentaires de presse sur la crise française, on peut maintenant, après la publication du ministère Doumergue, recueillir dans les milieux conservateurs et libéraux de Londres certaines opinions nettes, tant du point de vue pratique des relations anglo-françaises que du point de vue doctrinal en matière de régime.

D'une manière générale, il semble permis de dire que les commentateurs autorisés voient dans la semaine qui vient de s'écouler un véritable avertissement à l'une des dernières démocraties européennes. Pour employer les termes mêmes d'un écrivain politique connu, « si la démocratie échouait maintenant en France entre les mains du président Doumergue, elle ne survivrait pas longtemps dans les îles où elle a pris naissance ».

On suit donc ici avec une sympathie réelle et profonde le développement à Paris des efforts d'apaisement, auxquels on attache un caractère d'autant plus dramatique qu'ils se déroulent en face d'une Allemagne hitlérienne déjà consciente de sa force neuve. L'opinion unanime des conservateurs et des libéraux semble bien résumée en définitive par cette phrase de M. Garvin, écrivant dans l'Observer :

« Les conséquences de la crise française sont d'une importance vitale pour les destinées de l'Europe. »

En matière de politique étrangère, on accueille avec sympathie l'arrivée au Quai-d'Orsay du président Barthou, auquel on attribue une diplomatie conciliante et mesurée. On ne sait plus que dire toutefois sur le sort ultime des projets britanniques de désarmement tels qu'ils furent à nouveau formulés dans le dernier aide-mémoire Macdonald-Simon. On se résigne à une situation que l'on résume ainsi : la France veillera d'abord et avant tout à sa sécurité et elle jugera le chancelier Hitler sur ses actes et non sur ses paroles.

L'ensemble de ces considérations forme une opinion nette qui n'oublie pas d'affirmer à l'usage de ceux qui auraient pu l'oublier que le sort des deux démocraties séparées par la Manche seule est irrémédiablement liée et « qu'elles resteront debout ensemble ou tomberont ensemble ».

L'accueil de l'Allemagne au ministère Doumergue

Berlin, 12 février.

Les journaux berlinois d'hier soir dimanche consacrent leurs articles de fond à la situation politique au lendemain du nouveau cabinet français.

Der Montag dit que la composition du ministère ne facilitera pas la question franco-allemande : « En politique extérieure, pour nous, Allemands, rien de changé. Quant au point de vue intérieur, le parlementarisme a fait faillite même en France. »

La France et le désarmement

Londres, 12 février.

(Havas). — Le rédacteur diplomatique du New Chronicle, actuellement à Paris, annonce que le cabinet Doumergue attache de moins en moins d'importance à la question du contrôle, dépassée par le réarmement effectif du Reich et de plus en plus d'importance à la question des sanctions. Si la Grande-Bretagne, lui aurait affirmé une personnalité influente, s'engage à participer aux sanctions économiques et financières contre quiconque violera la future convention, la paix sera assurée; si elle s'y refuse, tous les systèmes de contrôle possibles et imaginables ne suffiront pas à empêcher un conflit.

Le Daily Telegraph, de son côté, croit savoir que le gouvernement français a décidé de réclamer l'inclusion des formations paramilitaires dans les effectifs de la milice à court terme qui doit être concédée au Reich.

Quel que soit le sentiment général, le petit bureau de la conférence du désarmement recommandera l'ajournement de la réunion de la conférence jusqu'à la conclusion des échanges de vues relatifs aux dernières propositions britanniques.

Préparatifs soviétiques contre le Japon

Londres, 12 février.

(Havas). — Le correspondant du Daily Telegraph à Tokio apprend que, au cours des derniers mois, un certain nombre de sous-marins soviétiques ont quitté le golfe de Finlande pour Vladivostok.

D'autre part, le gouvernement russe aurait fait construire des bases aériennes souterraines fortifiées contre le bombardement.

Vers un accord anglo-hollandais pour la maîtrise du Pacifique

Londres, 12 février.

M. Colijn, président du Conseil des ministres des Pays-Bas, qui, on le sait, effectue actuellement un court séjour dans la capitale anglaise, a été reçu en audience par M. Ramsay Macdonald. On croit savoir que les deux chefs de gouvernement se sont entretenus de questions tarifaires.

Mais, selon des informations qui circulent dans certains milieux de Londres, l'un des buts de la visite du premier ministre hollandais serait de discuter avec les ministres de la Couronne la formation éventuelle d'une ligne de défense navale commune aux deux pays entre les Indes néerlandaises et la base de Singapour.

(On sait que le problème de la défense des eaux de Singapour contre une attaque hypothétique en provenance du Japon préoccupe considérablement l'amirauté britannique et que la conférence d'amiraux récemment tenue en rade de Singapour, à bord d'un croiseur, avait pour but de trouver des moyens propres à parer à cette menace.)

Le pacte balkanique

Athènes, 12 février.

M. Titulesco a déclaré en présence des journalistes grecs et étrangers au sujet du pacte balkanique :

« Le traité que nous venons de signer est l'un des plus pacifiques qu'on puisse trouver. Grâce à lui, les puissances signataires pourront s'adonner dans le calme au travail et contribueront ainsi à sortir le monde de la pénible crise qu'il traverse. Des liens de solidarité ont été créés ouvertement. En effet, notre traité est ouvert à l'adhésion de tous les peuples balkaniques. Il est superflu de dire que le traité n'est dirigé contre personne. »

M. Titulesco a ajouté ensuite :

« La Petite-Entente et ce traité balkanique sont absolument distincts; mais ils visent un même but : le maintien des frontières actuelles. »

Pourquoi la Bulgarie ne s'est pas associée au pacte balkanique

Sofia, 12 février.

M. Mouchanof, président du conseil, parlant hier dimanche, à Pleven du pacte balkanique, a dit notamment :

« La Bulgarie suit une politique de paix et d'entente avec tous ses voisins et elle en a donné des preuves tangibles. Les visites d'Ankara, suivies de celles de Belgrade et Bucarest, et les négociations engagées à Athènes ont prouvé l'attachement indéfectible de la Bulgarie à cette politique. Pour lui donner plus de force, elle a voulu résoudre toutes les questions qui l'entraînent. Elle a informé ses voisins de son désir de conclure des pactes de non agression, montrant une fois de plus qu'elle ne songe pas à modifier par la violence leurs frontières. Cependant nos voisins ont préféré conclure un accord destiné à garantir le statu quo territorial des Balkans. Si nous n'avons pas adhéré à ce pacte, ce n'est pas pour semer la discorde, mais uniquement pour nous conformer aux stipulations du pacte de la Société des nations, qui n'est pas l'œuvre de tous les pays qui le signent. Notre attitude est aussi justement appréciée par les ministres compétents des grandes puissances, qui ont déclaré catégoriquement que l'attitude de la Bulgarie répond de sa dignité nationale et n'est nullement contraire aux efforts tendant à la collaboration européenne et à la consolidation de la paix. »

M. Mouchanof a loué certains passages des discours prononcés à Athènes par M. Maximos et Titulesco, mais il a ajouté qu'il ne pouvait pas partager l'opinion de M. Titulesco concernant « les pactes où le langage ouaté ou vague et la générosité s'entremêlent à tel point qu'on ne sait pas toujours si leurs dispositions vous donnent ou vous prennent quelque chose ».

« Le pacte de la Société des nations, dit M. Mouchanof, est un acte réfléchi. Ses auteurs savaient clairement ce qu'ils prenaient et ce qu'ils donnaient et ceux qui, en se référant à ce pacte, veulent ce qui leur revient, servent la justice sociale qu'il consacre. Mais, indépendamment de sa non participation au pacte balkanique la Bulgarie continuera à suivre invariablement une politique de paix et d'entente. »

Serbie et Grèce.

Belgrade, 12 février.

M. Yevitch, ministre des affaires étrangères, de retour d'Athènes, est arrivé à Belgrade, hier soir, dimanche.

Elections municipales en Grèce

Salonique, 12 février.

En Grèce, les élections municipales de hier se sont déroulées dans le calme. Dans presque toutes les villes, les partis gouvernementaux ont triomphé.

Troubles en Irlande

Dublin, 12 février.

(Havas). — Des scènes de violence se sont déroulées hier dimanche, à Drogheda, comté de Louth, où des chemises bleues (fascistes) ont été assaillies à coups de pierres par la foule. Pour rétablir l'ordre, la police a dû user de gaz lacrymogènes et faire appel à la troupe, qui a tiré à blanc.

Election partielle française

Paris, 12 février.

Hier, à Melle (département des Deux-Sèvres), au cours d'une élection législative partielle, le candidat radical est arrivé en tête. Il y a ballottage.

Le hitlérisme et la femme

Berlin, 12 février.

A l'occasion du congrès féminin nationaliste-social, le Dr Gœbbels, ministre de la propagande, a prononcé un discours, dans lequel il a célébré le rôle que le nationalisme-social assigne à la femme.

« Le nationalisme-social, a-t-il ajouté, ne cherche pas à interdire à la femme tout travail, mais la famille représente le domaine qui lui est le plus propre. L'enfant est le gage de l'immortalité du peuple allemand. »

Incendie d'une fabrique allemande de produits chimiques

Bad Doberan (Mecklembourg, Allemagne du nord), 12 février.

La fabrique de produits chimiques de Doberan a été presque entièrement détruite par un incendie, la nuit dernière. La lutte contre le feu a été fortement entravée par une épaisse fumée produite par de grosses balles de tabac entreposées dans la fabrique.

Des enfants tombent d'un troisième étage

Cologne, 12 février.

Au troisième étage d'une maison de Cologne, trois enfants s'avancèrent sur une planche placée à l'extérieur de la fenêtre et destinée à soutenir des pots de fleurs. La planche céda et les trois enfants tombèrent dans le vide. Un garçonnet de six ans fut tué sur le coup; un autre garçon et une fillette furent grièvement blessés.

Le temps

Paris, 12 février.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Ciel brumeux et couvert, se dégageant ensuite; quelques éclaircies; vent faible du secteur nord-est; température en faible hausse.

SUISSE

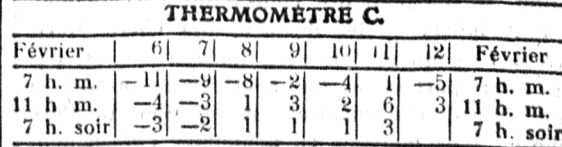
La loi sur l'ordre public

Neuchâtel, 12 février.

Une assemblée de délégués des sections de l'association patriotique radicale neuchâteloise, forte de 250 participants, réunis à Corcelles, sous la présidence du conseiller national Berthoud, a décidé à l'unanimité, après avoir entendu des exposés de MM. Albert Rais, conseiller national, Ernest Béguin, vice-président du Conseil des Etats, de prendre position en faveur de la loi sur la protection de l'ordre public et de mener une active campagne en faveur de l'acceptation de la loi.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

12 février



SUZE

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

- 1^o PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche;
- 2^o PARCE QUE les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés;
- 3^o PARCE QUE les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle;
- 4^o PARCE QUE la Suze, additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron, désaltère sans fatiguer l'estomac.

AU TRIDUUM DE BESANÇON

Panégyrique

de sainte Jeanne-Antide Thouret

prononcé par S. Exc. Mgr Besson,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg,
dans la cathédrale de Besançon,
dimanche, 11 février

EMINENTISSIMES SEIGNEURS,
EXCELLENCES,
MES VÉNÉRÉES SŒURS,
MES BIEN CHERS FRÈRES,

Dans l'allocution qu'il prononça le 6 août, lors de la solennelle séance où fut promulgué le Décret d'approbation des deux miracles de celle que nous avons aujourd'hui la joie d'appeler sainte Jeanne-Antide Thouret, le Souverain Pontife, s'inspirant de la fête du jour, fit observer que la vie de la fondatrice des Sœurs de la Charité de Besançon n'est qu'une longue pratique de la souffrance qui, continuellement, progressivement, la transfigure, pour ainsi dire, en une vivante croix. Il nota même que c'est d'abord sous cet aspect qu'elle peut nous servir de modèle, puisque, tous, nous devons nous laisser transformer par la souffrance, pour devenir la ressemblante image de Jésus-Christ.

Voilà ce que je voudrais, à mon tour, vous exposer, m'appuyant sur cette parole de l'Écriture, dont la vie de sainte Jeanne-Antide est le commentaire admirable : « En entrant au service du Seigneur, prépare ton âme à l'épreuve. Attache-toi bien à Dieu, sans t'en séparer jamais, pour que tu puisses grandir jusqu'à la fin. »

☆

Auparavant, permettez-moi de vous dire, Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs, combien je suis heureux de me trouver en votre compagnie, dans la splendeur de cette solennité. L'histoire se renouvelle, et les rencontres d'aujourd'hui ne sont que la reprise des rencontres d'autrefois. Durant des siècles, en effet, mes prédécesseurs siégèrent, à côté des vôtres, aux assemblées du Clergé de France, quand l'évêque de Lausanne était suffragant du métropolitain de Besançon. Vous vous en souveniez, n'est-ce pas, Eminence (Mgr Binet, archevêque de Besançon), à l'heure où votre bonté vous inspirait la pensée de m'inviter à prendre aujourd'hui la parole. Vous songiez aussi que c'est dans mon pays, au bord d'un de nos beaux lacs, que la Providence alla chercher, pour lui marquer sa vocation définitive, celle qui devait être notre sainte. Et vous saviez, sans doute, que des liens très forts, noués en des heures douloureuses, sur une terre hospitalière et bonne, mais qui, pour de pauvres exilées, ne remplaçait point la patrie absente, m'unissent aux chères Filles de sainte Jeanne-Antide Thouret. Dans l'appel que vous avez bien voulu m'adresser, Eminence, il y a l'expression d'une délicatesse toute française, dont le cœur de votre chanoine est profondément touché.

☆

« En entrant au service du Seigneur, prépare ton âme à l'épreuve. » Quiconque entend la voix du Christ, qui l'invite à travailler avec lui, doit savoir qu'il souffrira. Le Maître ne nous en a-t-il pas clairement prévenus ? S'adressant à tous ses disciples — à tous, c'est l'Évangile qui le précise —, il leur dit : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix tous les jours, et qu'il me suive. Saint Vincent de Paul, que nous pouvons bien citer, puisque sainte Jeanne-Antide se réclama de lui toute sa vie, saint Vincent de Paul, expliquant ce texte aux Filles de la Charité de Nantes, durement éprouvées, ne craignait pas d'insister : « Pesez bien ce mot, mes chères Sœurs : tous les jours. Quand la Mère Agnès, supérieure de la Visitation, se plaignait des peines qui l'accablaient, « tant mieux », lui disait-il, ma chère Mère, car le bien qu'on fait sans souffrir « n'est pas un bien parfait ». La souffrance, malgré la répulsion qu'elle inspire, est un don du Père céleste. Nous pouvons en demander l'allègement ou la disparition, notre nature est si faible ! Mais quand la divine Sagesse veut la faire durer, nous devons y voir le reflet de la croix rédemptrice. Disciples d'un Maître qui sauva le monde en s'immolant pour lui, regardons bien, dans la pleine lumière de Dieu, les souffrances qui nous sont offertes : messagères de la Miséricorde, elles deviendront pour nous un consolant moyen d'apostolat. Nous y verrons, non point une preuve d'oubli, mais une marque d'amour. « Parce que tu étais agréable à Dieu, disait l'ange à Tobie, il fallait que le malheur t'éprouvât ». Parole austère, mais reconfortante, à laquelle saint Jacques fait écho : « Bienheureux l'homme qui supporte l'épreuve, car, après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie que le Seigneur réserve à ses amis. » Ne nous étonnons donc plus que tous les grands saints aient beaucoup souffert, et que la Sainte Vierge elle-même ait mérité le nom de Reine des Martyrs.

☆

« En entrant au service du Seigneur, prépare ton âme à l'épreuve. » Dans l'humble maison de Sancey, quand elle écoutait le murmure du ruisseau tout proche, la petite Jeanne-Antide,

au moins confusément, se proposait d'entrer au service de Dieu ; mais elle ne comprenait pas encore le sens profond de la croix que, de sa fenêtre, on apercevait sur le clocher du village. Sans le savoir, elle préparait son âme à l'épreuve : elle en savourait prématurément l'amertume. Regardez cette innocente créature, si frêle qu'on la croit morte, quand elle repose en sa pauvre couchette ; voyez comme elle veille, âgée de six ans à peine, au chevet de sa mère malade, infirmière précoce, mais impuissante, ne sachant que verser des larmes, dans le silence de la nuit. Bientôt la mort de cette mère aimée, puis l'hostilité d'une parente à l'humeur chagrine, alourdissent la croix, dont le poids douloureux ne la quittera plus. Présentant une vocation spéciale, impatiente de se dévouer aux pauvres, de visiter les infirmes, de catéchiser les enfants, mais contrecarrée toujours dans ses pieux désirs, elle porte avec courage sa douleur secrète, voilée par une égalité d'âme que rien ne troublera jamais.

Enfin, le jour où la jeune fille, dans la fraîcheur de ses vingt-deux ans, put répondre à l'appel de Dieu, se leva. L'opposition malveillante et réfléchie de certains membres de sa famille, et ses propres hésitations sur le choix de la maison religieuse où elle entrerait, ayant été dissipées, Jeanne-Antide se dirigea vers les Filles de la Charité : l'hôpital Saint-Laurent de Langres lui ouvrit ses portes. Elle y fut une auxiliaire parfaite, habile à tous les travaux, se distinguant par ses rares aptitudes au service des pauvres et des malades. Trois mois après, ses supérieures l'envoyèrent à Paris continuer sa probation. Mais, dans l'air trop lourd de la grande cité, loin des clairs horizons dont la douceur avait charmé son enfance, la jeune villageoise ne tarda pas à dépérir. Et, tandis qu'elle disait : « ce n'est rien », elle priait avec angoisse pour que Dieu la guérît : Son admission même était en cause. Le Père, qui n'envoie jamais plus d'épreuves qu'on n'en peut porter, rétablit Jeanne-Antide à l'heure opportune : elle échangea sa robe pittoresque de paysanne comtoise contre le saint habit des Filles de saint Vincent de Paul, et, dans plusieurs emplois successifs, elle continua de se dévouer au service des pauvres, pour l'amour de Dieu.

Jeanne-Antide semblait avoir atteint le but. Ses jours, à vues humaines, allaient désormais couler comme un beau fleuve, dont rien n'arrête le cours paisible. Après une vie passée loin du monde et du bruit, dans le calme exercice de la charité chrétienne, elle irait au ciel recevoir la couronne de ceux qui choisissent la meilleure part. Mais elle était marquée du sceau de la croix : elle devait obtenir la meilleure part, avant même de laisser la terre, nous allons voir de quelle façon.

☆

Il y avait quatre ans à peine que Jeanne-Antide avait quitté le siècle, quand éclata la révolution française. Alors, aucune épreuve ne lui fut épargnée : ni la honte d'assister à la défection de nombreux ecclésiastiques, tombés dans cette sorte d'apostasie qu'était la prestation du serment ; ni la douleur de voir les fidèles obligés de recourir à la ruse, pour trouver, au péril de leur vie, les bons prêtres dont le ministère leur était indispensable ; ni le chagrin de sentir chez ses compagnes une étrange incompréhension ; ni la détresse où la plongeait l'incertitude constante du lendemain ; ni la souffrance physique provoquée par les privations et les mauvais traitements. Bientôt, ce fut la dispersion de sa famille religieuse, la guillotine pour quelques-unes de ses Sœurs, et, pour les autres, la fuite éplorée sur les grands chemins. Les âmes vraiment surnaturelles, qui jugent les choses comme Dieu les apprécie, voient dans l'épreuve un privilège : saint André saluait avec joie l'instrument de son supplice, et saint Polycarpe, allant au martyre, disait : « Je vous rends grâce, ô mon Dieu, parce que vous me faites prendre part au calice de votre Fils. » Jeanne-Antide, elle aussi, non contente d'accepter, remerciait.

La fugitive revint au pays de Franche-Comté. Besançon, Sancey, d'autres lieux encore, furent témoins de l'activité prodigieuse de cette femme forte, présente et agissante partout où la charité demandait une tête, un cœur ou des bras. Elle ne portait plus la sympathique livrée des Filles de Saint-Vincent de Paul ; elle en gardait la piété simple et douce, le dévouement maternel toujours éclairé d'un sourire, la grandeur d'âme jamais prise en défaut, — tour à tour infirmière, maîtresse d'école, et, comme on l'a dit vicairie ou curé, quand ni le curé ni le vicairie n'étaient là. Mais ce travail lui-même, si dur pourtant, sous l'incessante menace des persécuteurs, dut être subitement interrompu.

☆

Le Sauveur avait dit à ses disciples, et dans leur personne, à tous ses serviteurs : « Lorsqu'on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre. » Jeanne-Antide put méditer à loisir le sens profond de cet ordre divin. Étrangère dans les vertes campagnes fribourgeoises, si catholiques pourtant, d'où l'expulsa la malveillance ; étrangère sur le sol de plusieurs autres cantons suisses qu'elle eut à traverser ; étrangère plus encore jusque sur les bords du Danube, en des pays dont elle ignorait même la langue ; tantôt ballottée dans une pauvre voiture de rencontre,

tantôt à la merci des vents et des eaux, sur une barque instable, tantôt se traînant à pied, durant de longues heures, sans carte d'identité, sans provisions, vouée toujours au service de ses compagnes infirmes, dont plusieurs moururent en voyage, on aurait dit vraiment que Dieu prenait plaisir à la martyriser.

Le printemps 1797 vit un concours de circonstances, apparemment étranges, mais qui n'étaient, pour Dieu, que le moyen providentiel de guider une âme d'élite vers les sommets de la perfection, tout en lui permettant d'exercer une activité bénie. Voilà notre sainte sur le chemin du retour ; les épreuves ne lui seront point ménagées, cette fois non plus : si la croix devient un peu moins lourde, elle ne disparaît pourtant pas. Les routes et les sentiers qu'elle suit, à travers des pays inconnus, conduites, sans y rien comprendre, par la main de la Providence, la mènent aux rives du lac de Neuchâtel, tout près de sa patrie. Une brave maîtresse d'école est heureuse de l'accueillir, pour en faire sa collaboratrice provisoire ; des prêtres bisontins, réfugiés en ces régions, avec les reliques des saints Ferréol et Ferjeux, lui précisent sa destinée. Le rêve de sa vie, tant de fois interrompu, tant de fois repris, va donc se réaliser. Elle rentre au pays comtois, pour y travailler au soulagement des malades ainsi qu'à la formation chrétienne des enfants. Après un peu de répit, nouvelles déceptions, nouveaux échecs. Mais Dieu veille : à l'heure exacte voulue par son infinie sagesse, il aplanit les difficultés. Le 15 octobre 1800, dans une modeste salle de la rue des Martelots, transformée en oratoire, les anges du Seigneur assistent à la première consécration des humbles filles de Mère Thouret, connues alors sous le nom pittoresque de « Sœurs du bouillon et des petites écailles ». Notre sainte avait semé dans les larmes, elle commençait à voir lever le grain ; mais ce n'est point ici-bas qu'elle devait moissonner dans l'allégresse.

L'œuvre se développait. Le savoir-faire, l'esprit de sacrifice, la conscience professionnelle des religieuses et surtout de leur supérieure suscitaient l'admiration de tous. Les pouvoirs publics eux-mêmes s'intéressaient à ces pieuses filles dont le dévouement répondait à l'attente des plus exigeants. Les Sœurs du bouillon et des petites écoles, devenues les Sœurs de la Charité, étaient de plus en plus populaires ; on les voulait partout. La fondatrice, elle, toujours sous la croix, n'avait pas une heure de vraie tranquillité ; mais rien ne lui faisait perdre courage. Victime d'accusations odieuses, enviée par les uns, mal comprise par les autres, même par ceux qui, l'ayant guidée, la devaient pourtant connaître, elle savait tirer de son trésor, avec un sens très juste des besoins du temps et du pays, des choses nouvelles et des choses anciennes, et ce trésor était inépuisable. Appelée bientôt à Naples, pour y créer une œuvre de grande envergure, elle partit, heureuse de voir l'horizon s'élargir devant son zèle, dans une grande lumière d'or.

☆

« En entrant au service de Dieu, prépare ton âme à l'épreuve. » Certes, de l'épreuve, Jeanne-Antide avait fait, tous les jours, depuis son berceau, le douloureux et parfois tragique apprentissage : elle allait, durant les seize dernières années de sa vie, la savourer de plus en plus, sur le chemin montant qui mène à la sainteté. Dans ce pays de soleil et d'harmonie, sous le ciel enchanteur de Naples, au bord de ce golfe d'azur qui charma les regards de tant d'artistes et de poètes, l'arrivée de Mère Thouret fut un triomphe. On lui remit officiellement la maison de Regina Cœli, qui passait pour le plus beau monastère de la ville. Malgré certains obstacles, du reste finalement vaincus, tout semblait aller pour le mieux. Les nouvelles de Besançon témoignaient des progrès de la congrégation naissante, Rome en approuvait les règles, et la joie de la fondatrice trouvait dans le cœur de toutes ses filles un enthousiaste écho. Mais, comme le disait un jour saint Vincent de Paul, la bonté divine a coutume de prévenir les âmes qui lui sont chères, en leur donnant des avertissements, quand elle veut ensuite les crucifier. Par une aberration que rien n'explique, sinon le venin gallican distillé par l'esprit du mal en ceux-là même qui semblaient devoir s'en défendre davantage, notre sainte, au milieu de circonstances douloureuses que nul n'ignore, et sur lesquelles je n'ai pas à m'appesantir, fut brutalement séparée de toutes ses communautés comtoises, mise à la porte de chez elle, et réduite à mourir en exil. Nous pouvons aujourd'hui parler de cette injustice en toute liberté ; car ceux qui s'en rendirent alors coupables ont été depuis longtemps désavoués par leurs successeurs, et l'âme reconnaissante de ses innombrables filles a, depuis longtemps aussi, fait à l'héroïque Mère une complète réparation.

Le Souverain Pontife, dans le discours du 6 août déjà cité, compare notre sainte à saint François, parce qu'elle porta secrètement en son cœur les stigmates du Christ, comme saint François les avait, lui, visiblement sur ses membres. Or, le pauvre d'Assise expliquait à Frère Léon que la parfaite joie consisterait, pour eux, à n'être pas reçus dans leur couvent, à rester dehors, couverts de boue, transis de froid, mourant de faim, maltraités par le frère portier qui refuserait d'ouvrir. Car, disait-il, la meilleure de toutes les grâces est de savoir, par amour pour Jésus-Christ, soutenir avec patience les peines,

les injures et les iniquités. L'Évangile ne dit-il pas du Sauveur lui-même : « Il est venu parmi les siens et les siens ne l'ont pas reçu. » ? Sachons donc élever nos cœurs et les mettre au diapason de celui de notre sainte qui, déchirée par cette épreuve, plus terrible que toutes les autres, avait encore le courage de dire : « Dieu me donne la meilleure part : elle ne me sera pas enlevée. »

☆

« Attache-toi bien à Dieu, sans t'en séparer jamais, pour que tu puisses grandir jusqu'à la fin. » Mère Thouret grandit jusqu'à la fin, jusqu'aux honneurs de la Canonisation. Si l'on demande où la Sainte a puisé cette énergie qui dépasse évidemment les forces humaines, cette persévérance que rien ne peut abattre, cet esprit de foi qui la rend non seulement résignée, mais heureuse, aux jours mêmes où la croix semble devoir l'écraser, nous ne trouvons qu'une explication : son attachement inébranlable à Celui qu'elle avait choisi, dès l'enfance, pour le Maître unique de son cœur : Dieu seul, vous le savez, ce fut sa devise. « En vous Seigneur, pouvait-elle dire avec le psalmiste, j'ai placé mon refuge, soyez pour moi l'asile inexpugnable où je puisse toujours me retirer ; car vous êtes ma forteresse et mon rocher. »

Lorsqu'on sait que le Père céleste aima ses pauvres créatures, jusqu'à livrer pour elles son Fils unique, lorsqu'on a compris que sa puissance et sa bonté sont également infinies, lorsqu'on marche sous sa garde nuit et jour, on se laisse conduire, les yeux fermés, par son impénétrable sagesse, avec une joie confiante qui ne se trouble pas. Ni l'épreuve, ni l'angoisse, ni la persécution, ni la faim, ni la pauvreté, ni les périls, ne peuvent altérer le calme de l'âme fidèle : rien ne la sépare de l'amour de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Aussi rien ne vient l'abattre, ni même l'ébranler.

☆

La Sainte que nous fêtons aujourd'hui, celle que nous pouvons appeler à bon droit notre Sainte, parce que, née dans ce pays, elle a vécu dans la ville même où nous sommes, parce qu'elle a passé dans les rues que nous traversons, parce qu'elle y a créé son œuvre magnifique, et, surtout, parce qu'elle y a beaucoup souffert, nous donne à tous un grand enseignement. Veuillez le recevoir, vous, les premières, chères Sœurs qui formez sa famille, et pour qui son cœur, du haut du ciel, s'ouvre assurément avec une particulière affection. Vous n'êtes pas appelées toutes, comme elle, à devenir d'illustres fondatrices ; vous êtes appelées toutes, comme elle, à vous sanctifier. Vous y parviendrez, en marchant à sa suite. Vous êtes au service du Seigneur : préparez-vous donc à l'épreuve ; car l'épreuve, sous les formes les plus diverses, vous guette ; le présent ne manque pas de difficultés ; l'avenir, très incertain, vous réserve peut-être de lourds sacrifices. Attachez-vous bien à Dieu, sans vous en séparer jamais, pour que vous puissiez, comme votre Mère, grandir jusqu'à la fin, progresser chaque jour dans la vertu fidèlement poursuivie, dans la souffrance vaillamment acceptée, dans l'amour de la Croix, généreusement pratiqué. Ce sera, non seulement le gage du salut éternel, mais le secret du bonheur dès ici-bas.

Que notre dernière pensée à tous, mes très chers Frères, soit une pensée de confiance. L'épreuve répugne à notre pauvre nature : pour la supporter, pour l'aimer, il faut de l'énergie. L'attachement au Seigneur exige la lutte incessante contre l'esprit du monde qui veille même aux portes des familles les plus privilégiées. La montée vers la perfection suppose la reprise quotidienne de cette croix obscure, monotone, fatigante, qui est la nôtre, celle que le Maître lui-même a façonnée pour nous. Ne regardons jamais en arrière ; comptons sur la miséricorde céleste : elle a l'infini pour nous soutenir, l'infini pour nous dédommager. Nous sommes faibles ; mais nous pouvons tout en Celui qui fait notre force : le secours divin suffit. Quand notre sainte Mère, là-bas, sous le ciel d'Italie, plus clair que celui du pays comtois, mais moins beau pour elle, parce qu'il n'était pas le sien, sentait son pauvre cœur s'alourdir, en face de difficultés humainement insurmontables, elle écrivait cette parole qui la caractérise — et que nous garderons comme bouquet spirituel — : « Je tire ma cigarette avec les bras de Dieu. »

NECROLOGIE

Une princesse irakienne

Un télégramme officiel parvenu hier soir, dimanche, à Londres, annonce le décès, après une courte maladie de trois jours, de la princesse Rafiaa, la plus jeune sœur du roi Chazi d'Irak.

Les accords du Latran

L'Echo illustré de cette semaine est très intéressant. Il est en grande partie consacré aux relations de la Cité du Vatican avec l'Italie. Les accords du Latran. — Comment on arriva aux accords du Latran. — Le nouveau visage de la Cité vaticane. — La Garde suisse au Vatican. — L'organisation de la Cité vaticane. — Les pages de la femme, des enfants. — Les conseils de l'avocat. — La graphologie, le concours, le roman. — Les grandes actualités sportives et politiques.

AU PAYS VALAISAN

Le budget. — Un débat laborieux. — Député « pour la gloire ». — Des propositions hardies.

Sion, 10 février.

Le Grand Conseil a donc terminé samedi à midi, cette session d'une semaine qui a complété celle de novembre, réduite à cinq jours.

Rarement session parlementaire aura été, chez nous, aussi laborieuse. Il n'a pas fallu moins de deux jours pour que les députés se décidassent à voter l'entrée en matière sur la discussion du budget.

Les gauches radicale et socialiste combattirent vigoureusement cette entrée en matière, prétextant que les économies apportées par le nouveau projet de budget — qui étaient de quelque 550,000 fr. cependant sur un déficit présumé d'un million et demi — étaient insuffisantes, et ils proposèrent un nouveau renvoi au Conseil d'Etat.

Le groupe conservateur, par contre, était d'avis qu'un nouveau renvoi ne se justifiait pas, qu'il serait anticonstitutionnel et anormal. Bref, après un débat qui prit deux séances et coûta 4000 fr. environ, l'entrée en matière fut votée par la majorité conservatrice seule, mais unanime.

Il faut constater, une fois de plus, que les parlements sont sujets aux mêmes malaises que les ménages. Tant que tout va bien, que les budgets s'équilibrent, il n'y a guère de disputes. Mais aussitôt que les dépenses dépassent les recettes, que les dettes s'accroissent, c'est la mauvaise humeur avec ses sautes et ses reproches, chacune des parties se jetant la pierre. Espérons que tout s'arrangera au retour des « vaches grasses » !

La grande préoccupation de nos parlementaires, au cours de la session qui vient de se clore, fut, ainsi que cela se devait, de réaliser à tout prix des économies. Tous les postes du budget susceptibles d'être réduits ont été examinés à la loupe, peut-on dire. Les députés ont commencé par prêcher d'exemple en rognant le 20 % de leur jeton de présence et indemnité de route. Comme l'un d'eux s'en plaignait, on lui fit cette réponse : « Et l'honneur d'être député, vous le comptez pour rien ? »

Toutes les subventions ont été réduites du cinquième, les taxes ou permis de chasse et de pêche et sur les chiens ont été augmentées, dans une proportion raisonnable, d'ailleurs. Les traitements et salaires du personnel de l'administration cantonale, des autorités de justice et de police, des employés de la banque cantonale et des membres du corps enseignant ont subi une réduction de 6 %, comme nous l'avons annoncé déjà. Et c'est ainsi qu'on est parvenu à réduire le déficit présumé à 960,000 francs. C'est déjà quelque chose.

On a prétendu qu'il aurait été facile d'opérer des coupes plus profondes dans l'un ou l'autre poste du budget. C'est ainsi qu'on a préconisé — en dehors du parlement, d'ailleurs — la suppression du collège-lycée de Sion et même de l'Ecole normale des instituteurs. L'économie ainsi réalisée serait de 200,000 francs annuellement.

Il est évident que le Valais est un peu trop bien loti en fait d'établissements secondaires d'instruction : à la rigueur, les collèges de Brigue et de Saint-Maurice pourraient suffire, comme suffirait très bien l'école cantonale d'agriculture de Châteauneuf, sans l'école similaire de Viège. Mais, si l'on tient compte des conditions linguistiques, on conçoit que le Valais romand, qui compte plus des deux tiers des habitants de la vallée du Rhône, puisse prétendre à conserver le collège de Sion. D'autant plus que l'excellent collège de Saint-Maurice n'est pas propriété de l'Etat ; ce dernier ne fait que le subventionner dans la proportion d'une cinquantaine de mille francs, annuellement.

D'autre part, la suppression de l'Ecole normale et l'introduction de l'obligation pour tout insti-

tuteur de conquérir le diplôme de maturité classique, ainsi qu'on paraît le demander, offre de multiples inconvénients, outre qu'elle jetterait la perturbation dans un état de fait qu'on peut qualifier de traditionnel.

Puis, il reste à savoir si la solution préconisée serait réellement économique et si elle améliorerait la qualité de notre corps enseignant. Il faudrait, au surplus, être au courant des essais effectués dans ce sens et en connaître les conséquences pédagogiques pratiques.

En tout cas, la plupart des pédagogues que nous avons consultés à ce sujet se montrent très réservés. Tous seraient plutôt partisans de la prolongation d'une année des cours de l'Ecole normale, de façon à soigner davantage encore la formation pédagogique. Il nous semble que ce serait la solution du bon sens et de la raison. Mais, comme il s'agit d'économiser, il faut savoir attendre.

Une motion a été déposée sur le bureau du Grand Conseil valaisan, demandant la réduction du nombre des députés, par mesure d'économie. Le nombre des membres du Grand Conseil a augmenté de dix il y a un an, par suite de l'accroissement de la population.

NOS PROFESSEURS AU DEHORS

Conférence du professeur Serge Barrault à Paris

Les journées d'art religieux organisées par les Cahiers catholiques du 4 au 11 février offrent chaque jour, en marge de l'exposition d'architecture, peinture, sculpture, vitrail, ornementation et décoration, un très captivant programme de conférences faites dans la grande salle des fêtes du collège Stanislas. Mgr Lamy, évêque de Meaux, présidait les séances du 7 février. Ce fut donc lui qui présenta M. Barrault, professeur à l'université de Fribourg, au public qui se pressait en foule dans cette vaste salle afin d'entendre le distingué conférencier appelé spécialement pour rehausser par sa parole cette manifestation catholique. Il traita d'un sujet qui lui est aussi cher que familier : *Les poètes de la Rédemption*.

Dans un grave préambule qui retint spontanément l'attention, M. Barrault souligna qu'en réalité tout rentre dans la Rédemption, et comme il devait se limiter, il a choisi ce point de suture, cette jonction entre le Rédempteur et l'homme : la mort. Nombreux sont les poètes chrétiens qui ont mis leur lyre au service du Verbe incarné ! Une sélection s'impose et il ne s'arrêtera qu'aux plus caractéristiques. Mais ce sujet peut être considéré dans le passé, le présent, l'avenir.

Dans le passé, la Rédemption apparaît comme un fait accompli bien que non achevé et les poètes retracent la passion et le rachat de l'homme par le Christ. Dans le présent, ils exaltent les sentiments intimes que tout chrétien doit éprouver. Dans l'avenir, la Rédemption, c'est notre mort et notre résurrection. La mort est la rançon du péché comme la rédemption est la rançon de la mort. La mort est un objectif de la liturgie chrétienne ; déjà dans le *Credo* elle est nommée trois fois. Ne devrait-elle donc pas être dans nos méditations quotidiennes ? Or, au delà de la mort, il y a trois états possibles : le ciel pour ceux qui ont profité parfaitement de la rédemption ; le purgatoire pour ceux qui ont profité imparfaitement de la rédemption ; l'enfer, la mort éternelle pour ceux qui ont refusé la rédemption. La croix est le signe de la rédemption, et la mort est l'arrivée du Rédempteur. Tous, nous sommes dans cette alternative de la damnation ou de la rédemption !

Après cette introduction si profonde qui nous oblige à nous replier sur nous-mêmes et à considérer notre destinée, l'orateur aborde son sujet et passe succinctement en revue les poètes qui ont décrit la rédemption et dépeint les angoisses de la mort. Il distingue les poètes non chrétiens, et par un choix de citations, il montre que les matérialistes sont impuissants à parler de la mort ; ainsi Mme Ackermann qui reflète un matérialisme douloureux ; la comtesse de Noailles, prêtresse du néant ; Paul Valéry, qui réalise le matérialisme ironique. Charles Maurras représente l'agnosticisme pur ; c'est un isolé qui souffre et a le regret de ne pas croire. Maurice Rollinat fait preuve d'un agnosticisme flottant, oscillant et conclut à sa damnation ; c'est le chant de la mort physique. L'agnosticisme inquiet se montre chez Mme Delarue-Mardrus ; elle évolue dans son œuvre et le tourment de son âme se reflète dans cet ultime doute : « Et l'âme où va-t-elle ? » Léon Dièrx, c'est l'agnosticisme dans la stratosphère ; son âme s'élève dans l'éther. Emile Verhaeren est un agnostique qui a mauvais caractère et bon cœur. Ironique, il raille les espérances des chrétiens, et plus tard, il rend hommage à la mort chrétienne.

Henry Spies incarne une autre catégorie : le spiritualisme déiste, bien qu'il ne se prononce pas d'une façon catégorique sur le problème de l'au-delà. Victor-Emile Michelet, qui est dans l'auditoire, est un spiritualiste égotique ; il nous conduit à l'orée du ciel par des symboles anti-ques, et pareillement sa *Descente de Vénus aux enfers* abonde en merveilleux païens. Jusqu'ici, il est le seul à avoir des visions directes du royaume des morts.

Chez les poètes catholiques, le Christ apporte la solution du problème. Charles Groulleau nait la vie future, mais il a trouvé son chemin de

Damas et aujourd'hui il glorifie Celui qui tient la clé de la vie et de la mort. Parmi les romantiques, Hugo, Lamartine ont des descriptions dantesques du Paradis et de l'Enfer, mais c'est vraiment Baudelaire qui renoue la tradition du moyen âge sur ce sujet de la mort. En dépit de ses poèmes pervers, il peut parler en chrétien. Franc-Nohain nous touche et nous force à la réflexion. De lui cette maxime : « La mort c'est bien peu de chose, et un mort ce n'est rien ». Avec Fagus, Sabatier, le conférencier nous invite à un court séjour chez les Démons, puis on monte au Purgatoire sous la conduite de Louis Mercier. Enfin, les poètes du jugement particulier qui sont angoissés de savoir ce que deviendra leur âme, comme Marie Noël et Mme Charasson, présente dans la salle, et de qui M. Barrault lit un poème inédit. Il termine par la lecture d'une pièce du *Grand portail des morts*, son œuvre à lui.

Conférence fréquemment interrompue par des applaudissements, les acclamations finales allèrent à l'auteur du *Grand portail des morts*, qui venait de magnifier ce thème sublime de la résurrection et rendre un hommage si éclatant à l'art et à la foi. Comme les vitrines du salon d'art religieux présentent leurs trésors à l'admiration du public, ainsi cette conférence était aussi une sélection de joyaux spirituels, une iconographie poétique, une exposition des perles de la poésie française dont M. Barrault a fait ressortir la beauté, la variété dans l'unité.

Dr Bl. Nessi-Sutorius.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Hier, dimanche, pour le championnat suisse de football, en ligue nationale, Servette a battu Bienne, 4 à 0 ; Chaux-de-Fonds, Zurich 2 à 0 ; Berne, Blue-Stars, 2 à 0 ; Young-Fellows, Youngs-Boys, 2 à 1 ; Grasshoppers, Bienne, 6 à 0, et Urania-Genève, Lausanne-Sports, 4 à 2. Le match Bâle-Locarno a été arrêté.

En première ligue, repos. En seconde ligue, La Tour et Montreux ont fait match nul, 2 à 2 ; Nyon a battu Servette II, 2 à 1, et Urania-Genève II, Etoile-Carouge II, 5 à 0. Le match Le Locle-Central (Fribourg) a été renvoyé.

L'Autriche a battu l'Italie

A Turin, en présence de 60,000 spectateurs, l'équipe autrichienne de football a battu l'équipe italienne par 4 buts à 2 (mi-temps : 3 à 0). A Trieste, l'équipe italienne B a battu l'équipe autrichienne B par 2 buts à 0.

Le championnat du monde de hockey sur glace

Samedi, à Milan, en demi-finales du championnat du monde de hockey sur glace, le Canada a battu la Suisse, par 2 buts à 1.

Les deux équipes se présentèrent dans leur meilleure formation. Dès le début, les Suisses montrèrent un jeu égal et réussirent, dans le deuxième tiers, à marquer le premier but par Muller : 1-0 ; le public était enthousiasmé et le Canada avait toutes difficultés à se défendre. Dans le troisième tiers, le Canada réussit à égaliser (Lake). Jusqu'à la fin, les Suisses avaient encore quelques chances sans pouvoir les réaliser. Deux de leurs meilleurs joueurs, Muller et Torriani II, étaient forcés de quitter le terrain par suite de blessures. Le public a protesté énergiquement contre le jeu rude des Canadiens. Dans la prolongation, le Canada a pu réaliser une chance dans la quatrième minute, par Welsh, tandis que les Suisses ne marquèrent rien. Le Canada s'est qualifié donc pour la finale.

L'autre match de demi-finales, qui mettait aux prises les Etats-Unis et l'Allemagne, a été facilement gagné par l'équipe américaine, par 3 buts à 0 (1 à 0, 1 à 0, 1 à 0).

La finale a donc opposé, hier, dimanche, les Etats-Unis au Canada.

Le Canada a battu les Etats-Unis, par 2 buts à 1 (0-1, 1-0, 1-0).

Pour la troisième place, l'équipe allemande a battu l'équipe suisse, qui paraissait très fatiguée, par 2 buts à 1.

Classement final : 1. Canada, champion du monde ; 2. Etats-Unis ; 3. Allemagne (champion d'Europe) ; 4. Suisse ; 5. Tchéco-Slovaquie et Hongrie ; 7. Autriche ; 8. Angleterre ; 9. Italie ; 10. Roumanie ; 11. Belgique et France.

Le Congrès de la Ligue internationale de hockey sur glace a chargé la Suisse de l'organisation du tournoi mondial de l'année prochaine.

Les délégués ont émis le vœu que le tournoi fût organisé si possible dans une station d'hiver. Les congressistes ont adopté également une proposition de la Suisse d'après laquelle seront reconnus comme professionnels les joueurs retirant un bénéfice matériel du jeu de hockey ou qui auraient été disqualifiés comme amateurs dans un autre sport.

Le championnat suisse de bobsleigh

Caux, s'est disputé, hier dimanche, le championnat suisse de bobsleigh. Quinze équipes étaient inscrites, dont Capadrutt (Engelberg), Grosjean, champion romand, et Kirschmann (Caux).

Voici le classement : 1. Kirschmann, 6 min.

3 sec., champion romand ; 2. Fehr, La Chaux-de-Fonds, 6 min. 9.8 sec. ; 3. Ganay (Caux), 6 min. 10.4 sec.

Kirschmann a fait le meilleur temps de la journée, effectuant une descente en 2 min. 58 sec.

Les concours de ski

La course du Parsenn (14 km., 2000 m. de différence de niveau) a été gagnée par David Zogg, d'Arosa (16 min. 36 sec.) ; 2. Matt (Autriche) ; 3. Schlatter (Saint-Moritz) ; 4. Fahrer (Autriche) ; 5. Pfeiffer (Autriche).

A Wengen (championnats universitaires), la course de descente a été gagnée par Rubi (Wengen) ; le concours de sauts, par Guttormsen (Zurich), avec des sauts de 46, 48,50 et 48 m.

Le classement combiné a donné le résultat suivant : 1. Guttormsen, Zurich ; 2. Dehmel, Munich ; 3. Pokorny, Tchéco-Slovaquie.

Quelques changements viennent d'être apportés à la liste des nations prenant part aux courses de descente et « slalom » de la Fédération internationale de ski, qui se dérouleront à Saint-Moritz du 15 au 20 février, conjointement avec les courses traditionnelles du Ski-club Alpina.

La Pologne a déclaré forfait ; l'Autriche ne sera pas représentée. Un conflit d'ordre politique a éclaté entre la Fédération et les skieurs et aucun Autrichien ne pourra être par conséquent à Saint-Moritz, ce que tout le monde regrettera vivement.

La participation des Japonais et des Canadiens n'est pas certaine, mais néanmoins 14 nations seront aux prises, à savoir : Etats-Unis, Allemagne, France, Angleterre, Hollande, Italie, Suède, Espagne, Tchéco-Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Australie, Norvège et la Suisse. Plusieurs nations ne seront représentées que par quelques coureurs, la Norvège même par un seul, dont la classe est pourtant une garantie, vu qu'il s'agit du sauteur Sigmund Rood, recordman du monde sur le tremplin de Bretaye.

Les six-jours cyclistes d'Anvers

Vendredi soir, a commencé, comme on sait, la course des six-jours cyclistes d'Anvers. La Suisse est représentée par le coureur Richli, qui a comme coéquipier l'Allemand Schön.

Après quarante-cinq heures de course, l'équipe Pijnenbourg-Wambst était en tête, devant l'équipe Richli-Schön et l'équipe Charlier-Loncke.

Le concours hippique de Gstaad

Samedi et hier, dimanche, a eu lieu, à Gstaad, le concours hippique annuel. Voici les principaux résultats : samedi, le prix d'ouverture a été gagné par le capitaine Muller, de Thoun ; 2. lieutenant Schwarzenbach.

Hier, le prix du Montreux-Oberland (14 obstacles) a été gagné par le premier-lieutenant Hacky, de Lausanne.

Les Jeux olympiques de 1936

Le comité olympique allemand annonce qu'il a reçu déjà les réponses affirmatives de l'Autriche, de la Tchéco-Slovaquie, de la Lettonie, de la Norvège, de la Finlande, de la Suisse, des Etats-Unis et de la Belgique.

Le comité organisateur des Jeux de Berlin a, d'autre part, annoncé son intention de construire un village olympique à l'instar de celui qui a été édifié à Los-Angeles par les Américains.

Toutefois, il déclare que, en raison de la température moins clémente en Europe que sous le ciel de la Californie, la construction des maisons sera en maçonnerie et non pas en bois.

Le village sera édifié sur un terrain militaire, à côté du camp de Doberitz, et pourra abriter 3000 athlètes. Situé à 14 kilomètres du Stade, il lui sera relié par un service d'autocars.

Le coût du séjour et des transports serait de 5 marks par jour.

D'autre part, à Garmisch-Partenkirchen (Bavière), où se dérouleront les Jeux d'hiver, il a été décidé de construire un nouveau tremplin olympique.

Le comité d'organisation estime que le nouvel emplacement donnera la certitude d'avoir de la neige jusqu'au printemps. D'autre part, l'étendue du terrain et sa configuration permettront d'édifier un ensemble de tribunes pour le tremplin et le patinage pouvant contenir 100,000 spectateurs.

La piste du nouveau tremplin sera conçue pour obtenir une vitesse de départ de 22 à 23 mètres à la seconde, soit plus de 80 kilomètres à l'heure. Les sauts pourront ainsi dépasser 80 mètres.

Cinéma

La censure

C'est en Irlande que la censure cinématographique est la plus sévère. Cependant, dans le courant de l'année dernière, le nombre de films interdits a été moindre que l'année précédente.

En effet, en 1932, la censure avait rejeté cent cinquante-neuf films, tandis qu'en 1933 seulement cent deux ont été interdits. Trois cent quarante films sur les mille deux cent trente-deux admis par la censure irlandaise, ont dû subir de nombreuses coupures.

Cette censure établie en 1924 est présidée par M. Montgomery qui voit personnellement tous les films qui lui sont soumis.

GRIPPÉS



qui ne parvenez pas à vous remettre, qui gardez un peu de fièvre et ne vous sentez pas bien, n'attendez pas plus longtemps pour prendre un tonique puissant :

le VIN DE VIAL

au Lacto-Phosphate de Chaux,
Substances extractives de la viande et Quina.

Grâce à lui vous vaincrez la fièvre persistante, vous verrez disparaître toute lassitude et vous serez délivrés de votre grippe qui ne finissait pas.

**FORCE
VIQUEUR
SANTÉ**

dans toutes les Pharmacies de Suisse

FRIBOURG

Exercices des Quarante heures à Notre-Dame

Les exercices des Quarante heures, commencés hier, dimanche, dans la basilique mineure de Notre-Dame, se poursuivront aujourd'hui, lundi, et demain, mardi. Les sermons ont lieu tous les soirs, à 8 h. 1/2. Demain soir, après le sermon, procession du Très Saint Sacrement et bénédiction.

Aux Chemins de fer fédéraux

La direction des Chemins de fer fédéraux a nommé M. Gustave Vial aux fonctions de garde-voie à Estavayer, et M. Robert Monney, de Fribourg, à celles de chef d'équipe de montagne, à Lausanne.

Mères chrétiennes de Saint-Pierre

La réunion mensuelle des mères de famille n'aura pas lieu demain, mardi gras. Mais, par contre, une messe sera célébrée, spécialement à leur intention, le lendemain, mercredi, à 9 heures, à l'église Saint-Pierre, avec une courte allocution et la distribution des cendres.

MARCHÉ DE FRIBOURG

Prix du marché de samedi, 10 février :
Œufs, la douzaine, 1 fr. 50. Pommes de terre, les 5 litres, 50 c. Choux, la pièce, 20-50 c. Choux-fleurs, la pièce, 70 c.-1 fr. 40. Carottes, la portion, 20 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 20 c. Chicorée, la tête, 15-40 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 20-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-15 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres 1 fr. 20. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 90 c.-1 fr. 60. Poires (div. sortes), les 5 litres, 1 fr.-1 fr. 40. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-15 c. Mandarines, la pièce, 10 c. Noix, le litre, 50 c. Châtaignes, le kilo, 70 c.-1 fr. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 40. Fromage d'Emmental, le demi-kilo, 1 fr. 20-1 fr. 30. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 20-1 fr. 30. Fromage maigre, le demi-kilo, 50-60 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 80 c.-1 fr. 40. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc fumé, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. Lard, le demi-kilo, 1 fr.-1 fr. 80. Veau, le demi-kilo, 90 c.-1 fr. 60. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 70. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50. Grenouilles (le quarteron), 2 fr. 10.

RADIO

Mardi, 13 février

Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 15 h. 58, signal de l'heure. 16 h., concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 18 h., *Pour madame*. 18 h. 30, correspondance parlée. 18 h. 55, leçon d'allemand par M. Paul Hedinger. 19 h. 20, *Cycle littéraire suisse alémanique (II)*, par M. Paul Budry. 20 h., présentation de musique moderne, par le groupe Pro Nova. 20 h. 20, *Reconnaissez-vous ?*, concours du journal *Le Radio* (troisième série). 20 h. 35, concert populaire municipal par l'Orchestre de la Suisse romande. Pendant l'entr'acte, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 15 h. 30, une demi-heure de succès. 18 h., gramo-concert. 21 h. 10, chants de jodel et musique champêtre. 21 h. 45, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h., valse et tangos exécutés par le jazz du Radio-Orchestre. 21 h., concert par Luigi Valerio, violoniste, avec le concours du Radio-Orchestre.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 17 h. 25, pièce de carnaval, de Werner Kirchhoff. Munich, 20 h. 10, concert de carnaval par l'orchestre de la station. Londres (Daventry), 17 h. 30, petit concert classique. 20 h. 20, concert par fanfare militaire. Londres régional, 20 h., concert par le Sextuor Victor Olof. Vienne, 21 h., une heure variée. Radio-Paris, 21 h., soirée de chansons, présentée par M. Victor Vallier. Paris P. T. T., 21 h. 30, émission nationale retransmise de la salle Pleyel, à Paris. Strasbourg, 19 h. 30, concert de musique variée. Radio-Luxembourg, 20 h. 50, concert de musique belge par l'Orchestre Radio-Luxembourg.

Vente juridique

L'office des faillites soussigné vendra aux enchères publiques, le **vendredi 16 février 1934, dès midi**, au domicile de **Simon Brugger, à Luggwil, près Guin**, le chédail et bétail suivants :

Chédail : 6 chars à pont, 1 char à purin avec fût, 1 petit char à ressort, 1 petit char à pont et à ressort, 1 fraise à bois, 1 meule à aiguiser, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 charrue Brabant et 1 buttoir, 1 hache-paille, 1 machine à battre, 1 moulin à vanner, 3 herbes, 1 rouleau, 6 colliers de chevaux, divers instruments aratoires, foin et regain à consommer sur place.

Bétail : 2 chevaux (juments), 12 vaches. Le bétail sera mis après le chédail. Tavel, le 8 février 1934.

L'office des faillites de la Singine.

REVENDEURS

sont demandés, pour la vente aux particuliers d'un produit de ménage de qualité; bon gain. Offres à Ch. Estoppey, rue du Valentin, 10, 2317 YVERDON.

HERNIE

Bandages 1^{re} qualité, élastique ou à ressort. Très bas prix. Envoi à choix. Indiquer tour et emplacement de la hernie. R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

Nouveauté

François DUHOURCAU

Sainte Bernadette de Lourdes

Prix : Fr. 2.75

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG

Télédiffusion (réseau de Sottens)
10 h. 20 à 10 h. 50, Bâle, radio-scolaire. 11 h. 30 à 12 h. 28, Toulouse, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert. 15 h. 30 à 15 h. 58, Zurich, concert par le petit orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. 20 à 24 h., Paris P. T. T., soirée de carnaval, sous la direction de M. Ingelbrecht.

Les inconvénients du plan de Lucerne

La Tour Eiffel devait émettre sur 200 mètres environ. Elle n'en continue pas moins à le faire entre 1446 et 1400 mètres. Luxembourg, qui devrait passer aux petites ondes, annonce qu'il émet désormais sur 1304 mètres, et il semble devoir y rester.

Lors de la conférence de Lucerne, on avait parlé d'un accord entre Luxembourg et la France. L'Etat français aurait renoncé à maintenir la Tour Eiffel aux grandes ondes, à condition que Luxembourg, contrôlé par divers intérêts français, s'y maintiendrait.

Et tous les deux sont restés sur leurs positions. Ce n'est pas pour arranger les choses. Si l'audition de Luxembourg reste excellente, Radio-Paris, en interférence avec la Tour Eiffel et Paris-P. T. T. siffle beaucoup le soir. Beaucoup d'auditeurs signalent du reste la faiblesse des émissions de Radio-Paris depuis le 15 janvier.

Radio-Paris émet conformément au plan de Lucerne. Mais Paris-P. T. T., réfractaire, émet également sur 1796,4 m.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

CINEMA ROYAL
CE soir à 20 h. 30 / DEMAIN : Mat. à 15 h. Soirée à 20 h. 30
Maurice Chevalier
dans
C'est en flânant dans Paris
remporte un énorme succès.
Réservez vos places à temps.
TEL. 714

CAPITOLE
Jusqu'à JEUDI
Un vrai programme de Carnava!
JEAN KIEPURA
le plus grand ténor du monde
LUCIEN BAROUX
Le roi des comiques

Vente de bois
L'Etat de Fribourg vendra aux enchères publiques, le **samedi 17 février, dès 13 h. 30**, dans la forêt de **La Souche-Monteynan** : 20 moules hêtre, 15 moules sapin, 30 tas de branches. 10593
Rendez-vous à la ferme de Monteynan.
L'inspecteur des forêts : Frs. von der Weid.

Mise publique
Pour cause de cessation de bail, le soussigné vendra en mise publique, devant son domicile, le **mercredi 14 février, à 12 h. 1/2**, à **Estavayer-le-Lac** :
Bétail : 2 fortes juments 12 & 4 ans, 8 vaches portantes et fraîches vèlées, 2 génisses de 2 ans, 2 bœufs de 2 ans 1/2, 1 génisse de 1 an.
Chédail : 4 chars à pont et 1 à échelles, caisse à purin, faucheuse, faneuse, charrue, buttoir, herbes, colliers, clochettes et divers.
Terme de paiement. L'exposant : **Francey Eugène.**

Théâtre LIVIO, Fribourg
CARNAVAL 1934
Mardi, 13 février, dès 20 h. 30
GRAND GALA
Orchestre « TAMARIANS » FRIBOURG
Orchestre Ländler Kapelle d'Buure vom Bielersee (pour la première fois à Fribourg)
DIVERS CONCOURS AVEC PRIX
Entrée 2.20 Ruban messieurs 3 fr. Dames 1 fr. Salle richement décorée et illuminée
Buffet froid et chaud

Moutarde Thomy's Senf
Il y a moutarde et moutarde!
Dégustez une seule fois de la véritable THOMY mi-forte. Ni âpre, ni fade, heureusement dosée, elle vous plaira si bien que vous n'en voudrez plus jamais d'autre!

40 Feuilleton de la LIBERTÉ

LE MUSEE DE GALUPIN
par JEAN DRAULT

— Je n'en veux pas ! déclara énergiquement M. Galupin.

— Rassurez-vous ! fit M. le Curé. J'avais prévu votre décision et j'ai déjà fait remarquer à Mme Vitru que vous étiez certainement aussi innocent qu'elle en cette affaire. M. Vitru part pour Paris ce soir. Il va porter le nécessaire à la Malmaison, musée napoléonien et il dira que c'est un don de M. Galupin. On l'exposera sous votre nom.

— Tiens ! Tiens ! fit M. Galupin, flatté. Mais on ne peut pas m'inquiéter pour ça ?

— Au contraire ! A supposer que le musée de Rigomas ait été dépouillé de ce joyau qui tombe entre vos mains par suite de circonstances... gloziennes, vous le restituez à l'Etat, dans un musée mieux gardé que celui d'à côté. Vous ne faites tort à personne. Vous réparez un dommage !

— Comme ça ! dit Ernestine.

— C'est très bien arrangé ! convint M. Galupin.

— J'ai fait pour le mieux afin de contenter Mme Vitru sans vous causer d'ennuis, et en attirant votre attention sur le danger de continuer ces fouilles !

— Vous avez très bien manœuvré, monsieur le Curé ! approuva M. Galupin. Les fouilles ne donnent plus rien. On comprend pourquoi ! Ah ! J'ai été bien refait tout de même !

M. le Curé se levait pour partir. Il fut reconduit jusqu'à la grille du jardin avec mille remerciements. Quand il eut disparu, M. Galu-

pin et son adjoint se regardèrent avec désolation :

— Faudra trouver autre chose pour attirer au Trayas-les-Flots la riche clientèle des autres stations ! fit Rocate.

— On trouvera ! fit M. Galupin. C'est en cherchant qu'on finit par trouver. Je vais toujours enlever la pancarte de mon musée. J'ai hâte d'en effacer jusqu'au souvenir. Ernestine, va donc me chercher l'échelle !

Comme Ernestine obtempérait docilement, une auto de grand style s'arrêtait devant la grille.

— Un visiteur ! fit Rocate.

— Je ne peux plus prendre quatre francs pour lui montrer un terrain bouleversé dans lequel il n'y a jamais rien eu ! déclara M. Galupin. Je me sens ridicule, avec ma sacoche !

Le monsieur qui descendait d'auto n'était autre que le sénateur Barbotteau. M. Galupin le reconnut. Comme maire, il était délégué sénatorial et concourait à l'élection du sénateur de sa région.

— Oh ! Oh ! fit-il. Quel honneur ! Monsieur le Sénateur venait sans doute voir les fouilles ? Elles sont terminées !... Mon terrain est épuisé.

— Je viens vous parler en particulier, mon cher monsieur Galupin ! faisait le sénateur amène et souriant. Nous serons très bien dans ce coin de votre jardin, à l'abri des oreilles indiscrettes.

— Bien, monsieur le Sénateur ! Bien !

Dans un coin de ce jardin ravagé, Ernestine et Rocate se tenant à distance respectueuse et se demandant quelle troisième tuile allait tomber sur l'occiput de M. Galupin, — car jamais deux sans trois ! — le sieur Barbotteau expliqua :

— Un coffret gothique extrait de votre sol

— Je le sais seulement depuis une demi-heure, monsieur le Sénateur. Et aussi que le coffret n'est pas plus gothique que ni vous ni moi...
— Ah ! Ça ! Je ne le savais pas !... Mais ça ne m'étonne pas !... Ce musée de Rigomas devait contenir bien d'autres antiquités aussi fausses.
— Ah ! Vous savez qu'il provenait du musée ?
— Oui !
— Moi, je ne le savais pas quand il a été extrait.
— J'en suis sûr ! Ne vous défendez pas !
— Je suis aussi innocent dans cette affaire que le veau qui tette encore sa mère !
— J'en suis convaincu ! Ne vous énervez pas. Je ne viens pas vous chercher des poux dans la tête, mais au contraire arranger une affaire qui embête extraordinairement le ministère, et qu'il faut étouffer à tout prix.
— Oh ! que je suis de votre avis !
— Tout va bien ! Nous allons nous entendre ! Mais il faudrait que vous usiez de diplomatie pour tâcher de voir l'imbécile qui a acheté ce coffret et lui faire comprendre que ce qui est dedans n'était pas compris dans le prix !
— Le nécessaire de la fille de Napoléon.
— Non ! de sa sœur... Ah ! Vous savez !
— Je sais tout depuis une demi-heure et j'en suis tout retourné. Mon adjoint Rocate aussi.
— Ce nécessaire acheté par moi appartient à la sous-préfète.
— Ah ! Le Gladouesque barbotait aussi ailleurs que dans son musée ?
— Le nécessaire était dans le coffret. Les objets étaient un peu mêlés. On en conservait à la sous-préfecture quelques-uns qui se seraient abîmés au musée.
— Ah ! Bon !... Je comprends. Eh bien ! Le coffret a été acheté par M. Vitru.

M. Barbotteau tressauta. Il murmura :
— Ça ne pouvait pas tomber plus mal !
— Pourquoi ?
— La découverte du nécessaire dans son coffret va le stupéfier. Il va enquêter, savoir la vérité, dénoncer la conduite blâmable, — plus que blâmable d'un fonctionnaire apparenté à un membre du ministère. Il va faire une campagne dans son journal contre ce ministère, révéler un scandale que nous voulons étouffer.
— Rassurez-vous ! dit M. Galupin. Il a eu l'intention de faire ce que vous dites. Et puis, sa femme l'a arrêté en lui disant : « Tu as acheté un objet volé, on l'accusera de complicité ! »
— Pas bête, cette dame !
— M. Vitru sera muet comme une carpe sur l'incident.
— Comment le savez-vous ?
— On me l'a dit ! C'est monsieur le Curé qui a causé avec Mme Vitru.
— Du moment que Vitru est disposé à ne créer aucun ennui au ministère et qu'il sait que ce coffret et ce qui était dedans ont été volés, je crois que les choses vont aller toutes seules !... Il ne fera aucune difficulté de rendre le nécessaire.
— Il voulait me le rendre à moi. Pas si bête ! J'ai refusé !
— Bravo !
— Il l'a rendu...
— Mais à qui !
— A l'Etat ! monsieur le Sénateur.
— Mais ce nécessaire n'appartient pas à l'Etat !
— Il n'en savait rien !... Et puis, à la fin, on s'y perd !... Il est parti pour Paris en faire cadeau au musée de la Malmaison
— Quelle idée !
— Rapport à ce que la Malmaison est un mu-



Monsieur et Madame Louis Genilloud-Folly ;
Monsieur Emile Folly ;
Monsieur et Madame Paul Folly-Folly ;
Monsieur Ernest Folly ;
Mademoiselle Victoire Folly, à Villarepos,
font part à leurs parents de la perte doulou-
reuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Adolphe FOLLY
née Folly

leur chère mère, belle-mère et parente, décédée
le 10 février, dans sa 52^{me} année, après une
pénible maladie, munie des secours de la reli-
gion.
L'enterrement aura lieu à Villarepos, mardi,
13 février, à 9 h. 30.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



Profondément touchés des nombreuses mar-
ques de sympathie reçues à l'occasion de leur
grand deuil, les enfants de M^{me} D. Friedli, rue
du Cardinal Mermillod, 27, remercient sincère-
ment toutes les personnes qui leur ont témoi-
gnés.

L'office de septième aura lieu mardi, 13 fé-
vrier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre, à
Fribourg.

En cas de décès, adressez-vous aux
Pompes funèbres générales, Fribourg
Adolphe GENDRE
Avenue de la Gare
Jour : 995. Téléphone. Nuit : 994
Cercueils — Transports — Couronnes.

Imprimerie St-Paul, Fribourg
ENVELOPPES AVEC et SANS IMPRESSION

Pendant tout le Carême
Stockfisch préparé, prêt à cuire.
Morue salée et dessalée.
Filet de morue.
Thon ouvert.
Conserves de sardines, thon, homard,
maquereaux, anchoix, saumon, etc.
Conserves de fruits et de légumes.
Confitures de Lenzbourg.

Georges Clément
Grand'Rue, 10. Tél. 28.
ON PORTE A DOMICILE



La famille de M. André Vauchez, à Villariaz,
Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez et Mor-
lens ;
la famille de M. François Vauchez, à Villariaz,
Fribourg et Villars-sous-Mont ;
la famille de M. Jules Vauchez, à Villariaz,
Fribourg et La Magne ;
les familles Gobel, à Villariaz et Vuisternens-
devant-Romont,
font part de la perte douloureuse qu'elles vien-
nent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Martine VAUCHEZ
tertiaire de Saint-François d'Assise

leur chère sœur, tante et cousine, décédée le
8 février, à l'âge de 52 ans, munie des secours
de la religion.
L'enterrement aura lieu à Vuisternens-devant-
Romont, mardi 13 février, à 9 h. 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme
de
Monsieur Pierre BONGARD
aura lieu le mardi 13 février, à 8 heures, à
l'église de Saint-Pierre.

POMPES FUNEBRES

Croix, clerges
Rubans
FLEURS NATURELLES
Dépôts à
Bulle : M. Pasquier
Romont : M. Comte
Châtel : M. Millasson

MURITH
26, rue de Romont
FRIBOURG
Tél. 1.43. 28-4

CARNAVAL
à
L'auberge de Cournillens
Invitation cordiale. 10716
L'aubergiste.

Dans un café, avec cam-
pagne, on demande une
brave

jeune fille

de 18 ans, pour tout
faire ; occasion d'appren-
dre le service.
S'adresser à *Publicitas*,
Fribourg, sous chiffres
P 10670 F.

Famille de campagne,
sans enfants
prendrait en pension
fillette de 11-13 ans. —
Bonne vie de famille
assurée.
S'adresser à *Publicitas*,
Fribourg, sous chiffres
P 40169 F.

Je cherche
Apprenti
terblantier - appareilleur
Entrée tout de suite ou
date à convenir. 10682
Faire offres à Case pos-
tale 191, Fribourg.

Les prix
Les meubles ont for-
tement baissé. Pour
vous en convaincre,
demandez l'envoi gra-
tuit du catalogue de
la maison
E. SUTER, rue Lo-
carno, 4, Fribourg.

Postiches
soit : perruques, nattes
chignons, etc.
Adressez vous en toute
confiance au
SPECIALISTE
Louis MÖHR
posticheur
Fribourg, 56, rue des
Alpes (à côté de l'Aigle
Noir). 121-1

A VENDRE
à Fribourg, maison de
bon rapport avec grand
jardin, petite grange et
assot.
Pour plus amples ren-
seignements, s'adresser à
case postale 213, Fribourg.

ON DEMANDE
à louer pr le 25 juillet,
petite maison ou appart.
de 4 chambres et cuisine,
jardin, aux environs im-
médiats de la ville. Prix
selon entente.
S'adresser à *Publicitas*,
Fribourg, sous P40157 F.

Briquettes - Cokes - Houilles
Bois - Mazout 194-1
Menoud & Sieber
RUE DU TEMPLE, 1 Téléphone 3.66

ON DEMANDE
Jeune fille
pour aider à la cuisine.
Entrée tout de suite.
S'adresser ou écrire :
*Café des Nations, Lau-
sanne.* 3226

Profitez
de faire réparer par
notre spécialiste, pendant
la morte saison, vos ca-
napés et fauteuils, à
prix réduits. 74-1
Demandez nos prix en
papiers peints, avec 20 %
de réduction.
Société anonyme
Lino - Tapis - Meubles
Avenue des Alpes
FRIBOURG.

**Café-
Restaurant**
A VENDRE, dans
bonne petite ville de
la Broye, bon CAFÉ-
RESTAURANT. Prix et
conditions extra fa-
vorables. Entrée tout
de suite ou à conve-
nir. 10717
S'adresser à
BÄCHLER, ANDREY,
r. des Chançines, 121,
Fribourg.

On cherche
un
JEUNE HOMME
de 18 à 20 ans, ayant
déjà travaillé à la cam-
pagne. Gages et entrée à
convenir. Vie de famille
et occasion d'apprendre
l'allemand. 10712
S'adresser à **Johann
Lehmann, BERG,**
p. Schmitten.

Jeune fille
de 23 ans, cherche place
comme femme de cham-
bre ou apprentie fille de
salle.
S'adresser à *Publicitas*,
Fribourg, sous chiffres
P 40170 F.

Représentant
est demandé pour vins
de toutes provenances.
Maison sérieuse, bonne
commission. Si possible
possédant déjà une clien-
tèle. — Ecrire sous chif-
fres X 15642 L, à *Publi-
citas, Lausanne.*

A VENDRE
cheval de 4 ans, du pays,
de confiance, à deux mains.
S'adresser chez **Emile
Werro, Lossy.** 40168

Homme
de bonne moralité et de
toute confiance, dans la
cinquantaine. DEMANDE
PLACE de jardinier, do-
mestique, dans pensionnat
ou maison particulière.
S'adresser par écrit sous
chiffres P 40164 F, à
Publicitas, Fribourg.

Produits alimentaires
Fabrique cherche, pour
le canton de Fribourg,
Représentant
bien introduit dans les
épicerie et drogueries.
Préférence à voyageurs
ayant auto.
Offres avec références
par écrit, sous E. C. A.,
à *Publicitas, Fribourg.*

A VENDRE
2500 kg. de foin.
S'adresser chez **Joye-
Clerc, Prez-vers-Noréaz.**

Sommelière
qualifiée, de toute con-
fiance, et une fille de
cuisine
sont demandées
pour café-restaurant, Châ-
tel-Saint-Denis. 10714
Offres par écrit à l'im-
primerie du « *Messenger* »,
Châtel.

BELFAUX
Pour CARNAVAL mardi 13 février
GRAND CONCERT
Hotel DES TREIZE CANTONS | Hôtel DU MOUTON.
Pas de ruban

sée napoléonien mieux gardé que celui de
Rigomas.
— Nom de nom de nom !
— On l'exposera avec un écriteau : Don de
M. Galupin ! Parait que ça arrange tout...
— Pas moi !
— J'y peux rien !...
— C'est moi qui suis arrangé !... Nom de nom
de nom !... Parce que, vous savez, arracher
quelque chose des griffes de l'Etat, c'est au-
dessus des forces humaines !
Sans saluer, le sénateur Barbotteau tourna
les talons et fila vers son auto.
On l'entendit dire à une personne qui se trou-
vait dans l'auto.
— Toi ! Elisa ! Je te prie de croire que lorsque
je retrouverai une occasion d'orfèvrerie ancienne,
je ne t'en ferai pas cadeau.
L'auto fila.
— Il n'a pas l'air content ! constata M. Galu-
pin, en s'adressant à Ernestine et à Rocado.
— Est-ce qu'il se figure que nous le sommes,
nous ? grogna Ernestine. Personne ne l'est !
— Si ! protesta Rocado. Le conservateur !
— Il n'y a que lui qui a conservé quelque
chose, c'est vrai. Il a même conservé tout !
Les deux piocheurs engagés pour faire les
fouilles arrivaient, leurs outils sur l'épaule.
— Vous, leur enjoignit M. Galupin, vous tom-
bez bien ! Vous allez combler, niveler, tracer des
plate-bandes. Nous replantons des choux ! C'est
plus sûr que les antiquités néoloustiques !

XII

Le jardin reprenait tournure, au bout de trois
jours de nivelage et de tracés au cordeau.
M. Galupin avait annoncé que les fouilles
étaient terminées, sur la demande expresse du

gouvernement qui, réprouvant la surproduction
dans tous les domaines, redoutait une baisse for-
midable des antiquités contenues en ses musées,
si le sol du Trayas-les-Flots continuait à déver-
ser, par tombereaux, du néolithique, du gallo-
romain et du gothique. Une compensation serait
attribuée à cette commune, pour la dédommager.
M. Galupin avait répandu ce bruit fallacieux.
Son adjoint ne vendait pas la mèche. De cette
façon, ni l'un ni l'autre n'étaient ridicules.
Le quatrième jour qui suivit la fermeture du
« Musée Galupin », trois lignes, dans un journal,
annonçaient les fiançailles imminentes, à Paris,
de M. Albert Gladouresque, fils de l'ancien mi-
nistre, avec Mlle Monpoin-Dantonbide, l'avocate
notoire.
Vers le soir, M. Galupin avait disparu ! On ne
le vit ni à l'appartement de chez Garrigou, ni chez
lui, à l'heure du dîner.
Rocado courait comme un rat empoisonné,
d'une maison à l'autre, demandant partout des
nouvelles de son maire. Mme Galupin allait, de
son côté à la gare, chez Garrigou, puis chez le
curé. Personne n'avait vu le maire. Le pharmaci-
en Gastebidou diagnostiquait :
« Pour moi, la neurasthénie l'a repris. Cette
histoire de fouilles, l'intervention du gouverne-
ment qui coïncide avec cette visite mystérieuse
de notre sénateur à notre maire a déterminé chez
M. Galupin un dégoût de l'existence. J'ai pour-
tant un produit contre la neurasthénie, mais il
a refusé d'en essayer !... Je crains qu'il ne se
soit suicidé ! »
M. le curé, averti de ces propos, et sachant
M. Galupin bon chrétien, protestait avec indigna-
tion. Ernestine déclarait :
— C'est pas la première fois qu'il fait une
fugue ! Il reviendra, mais il est bien embêtant

tout de même de partir comme ça sans prévenir
et sans dire où il va !
Ernestine, en somme, n'était pas inquiète. Elle
rassura le Conseil municipal et les autres habi-
tués du café Garrigou. Elle avait bien raison de
n'être pas inquiète, car le lendemain, elle rece-
vait la visite de l'adjoint Rocado qui, un doigt
sur ses lèvres, lui confiait à voix presque basse :
— J'ai une lettre venue par avion !
— De Galupin ?
— Chut !... Les garçons qui retapent votre jar-
din vont vous entendre !... Oui ! C'est de monsieur
Galupeing !... Il a déguisé son écriture pour
écrire mon adresse.
— Où est-il ?
— A Paris !... Chut !...
— Qu'est-ce qu'il est encore allé fabriquer à
Paris ?
— Je vais vous lire sa lettre qui est courté.
Et Rocado assujettissant sur son gros nez ses
lunettes, tira de sa poche la lettre de son maire
et lut :
« Mon vieux Rocado,
« Je vous écris à vous parce qu'on fera moins
attention à votre courrier qu'à celui d'Ernestine
qui ne reçoit une lettre de nos enfants que deux
ou trois fois par an.
« En lisant dans le journal que le fils Gladou-
resque se fiançait, mon sang n'a fait qu'un tour.
Je suis parti sans prévenir personne. Vous savez
bien que pour garder notre prestige à tous deux
dans cette histoire de fouilles, il ne faut pas lais-
ser soupçonner à nos électeurs à quel point on a
été roulé. Aux fiançailles du fils Gladouresque,
il y aura un invité sur lequel on ne comptait
pas : moi ! Je vais réclamer la moitié de la
recette du premier jour des fouilles à celui qu'on
disait parti pour l'Espagne et qui, je le vois, avait

tout bonnement regagné Paris. Je vous prie de
croire que ça va barder ! J'ai eu l'adresse du
père Gladouresque par notre député, M. Bahu-
chet, que je quitte à l'instant.
« Prévenez Ernestine discrètement. Je vous
serre la main avec frénésie...
Votre maire pour la vie.
Galupin »
— Dans quel mic-mac va-t-il encore se four-
rer ! fit Ernestine. Mais qu'est-ce que vous
voulez ? C'est l'homme-là, quand il n'a pas d'histoi-
res, il n'est pas heureux. Il a pourtant été assez
servi comme ça !
— On sait où il est, répondit Rocado. C'est
toujours un point de fixé...
A Paris, dans le modeste logis de la rue
d'Avron, M. Gladouresque, ancien ministre tombé
une heure après avoir été nommé, endossait sa
jaquette noire des grands jours, et faisait nouer
sa cravate par son épouse, sanglée dans une
robe-tunique écarlate.
Ils s'apprêtaient à partir pour le Palais d'Or-
say, où avait lieu le déjeuner de fiançailles de
Bébert.
Tout en donnant le dernier coup de fion à
leurs toilettes respectives, ils dialoguaient.
M. Gladouresque paraissait nager dans le bon-
heur.
Contrairement au dicton célèbre, il y a des
gens heureux qui ont une histoire et qui ont
même eu des tas d'histoires. Seulement, d'autres
gens qui redoutaient pour eux-mêmes le contre-
coup de ces histoires se sont évertués à les
étouffer.
(A suivre.)

L. Honoré, S. J.

ELLE...
et Toi, jeune homme!
LUI...
et Toi, jeune fille!

Chaque volume : Fr. 2.40

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL,

130, place St-Nicolas, et avenue de Pérolles, 38

Enchères d'immeubles

Judi, 15 février 1934, à 14 heures, à la Maison de Commune d'Yvonand, l'hoirie de M. A. Nobs exposera en vente aux enchères publiques ses immeubles sis à **YVONAND**

1er LOT. a) **Maison d'habitation** de 7 chambres; b) **Atelier de charpentier-menuisier** (le seul dans cette importante localité), avec grand hangar attenant, machine universelle et scie à ruban.

2me LOT. a) **Habitation** de 5 chambres; b) **Scierie** très bien installée dans grand local fermé, moteur à mazout; c) petit rural.

3me LOT. **Maison d'habitation**, de deux appartements de 2 chambres, mansardes; étabes à porcs et dépendances.

4me LOT. **Bois**, de 2450 m² Au Martinet, rière Yvonand.

Pour visiter, s'adresser aux propriétaires. Détail des lots au pilier public d'Yvonand.

Renseignements par l'Etude des notaires Servien, à YVERDON.

Domaine

A LOUER — 130 poses

Entrée 22 février 1935.

S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10642 F.



Vente de bois

Le jeudi 15 février, dès 13 h. 30, M. le Comte Pierre de Zurich vendra aux enchères publiques dans ses forêts de Barberêche, 55 tas d'éclaircies, 20 tas rondins, 1600 fagots foyard, 10 billes frêne et lots charronnage.

Rendez-vous des miseurs bois de la chasse, près de la ferme Sahli.

10636 Par ordre :

PAUCHARD, forestier.

Café de la Croix-Blanche
POSIEUX

Mardi, dès 15 heures

CONCERT

106-1

Ls Bussey.

Vente aux enchères publiques
de chédail

Pour cause de cessation de bail, la soussignée vendra aux enchères publiques, devant son domicile, à **Prez-vers-Noréaz**, le **mercredi 14 février, dès 1 h.**

3 chars à pont, dont l'un à l'état neuf, 1 caisse à purin, 1 faucheuse « Helvétia », 1 hachepaille, 1 charrue Brabant, 1 semoir graine, 1 herse, 1 moulin à vanner, 1 meule à aiguiser, 1 coupe-racines, 1 caisse à gravier, 3 colliers pour vaches, couvertures, 1 coffre à avoine, 1 tîne, 1 cuve en grès, boille, clochettes, 2 brouettes à fumier, 1 romaine, faux, fourches, etc.

Favorables conditions de paiement. 10643

L'exposante : **Pauline Guillet, veuve de Pierre.**

GRAND CARNAVAL
au
Café de l'UNION

de MONTAGNY-LA-VILLE

Grande salle parquetée

BON ORCHESTRE

Pas de ruban.

Invitation cordiale.
Le tenancier.

APOTHEKE
NACHTDIENST
vite, une
ASPIRINE
BAYER
AK1-012 f

A titre gracieux nous distribuons à 3000 personnes nerveuses un remède merveilleux.

Sans que vous ayez à payer un centime, nous vous adressons une boîte de Kola-Dultz avec une brochure intéressante et très instructive pour que vous puissiez vous convaincre par vous-même combien l'effet de ce remède est rapide et durable.

De nombreuses sommités médicales le recommandent et les milliers de lettres de reconnaissance que nous recevons de tous les côtés sont une preuve irréfutable que souvent Kola-Dultz ne peut être remplacé par aucun autre remède.

Son effet est vraiment merveilleux.

En très peu de temps vous constaterez cet effet qui sera durable parce que Kola-Dultz n'est pas un nœrin d'effet passager, mais un réconfortant pour les nerfs et le sang.

Kola-Dultz, qui est un produit suisse, vous libère de tous les troubles nerveux parmi lesquels figurent souvent aussi les affections cardiaques, la digestion laborieuse, maux de tête. Kola-Dultz vous rend plus apte au travail, plus énergique, plus calme et vous remplit de sûreté et de joie de vivre, votre travail vous fait plaisir, vous sentez rajeuni, plus frais et bien portant. Vous ne vous fâchez plus de futilités. Beaucoup de sportsmen connus, des artistes et des savants doivent au Kola-Dultz leurs exploits et leurs œuvres.

La vie d'aujourd'hui demande des nerfs d'acier, si vous ne voulez pas toujours avoir le dessous. Grâce au Kola-Dultz vous les aurez.

Communiquez-nous aujourd'hui même votre adresse : une carte postale suffit.
Laboratoire du Kola-Dultz, Goldach-St-Gall 307
Kola-Dultz est préparé suivant un procédé breveté suisse. Le produit est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries.

MISE PUBLIQUE

de

22,000 litres de vin de Lavaux 1933

La Municipalité de Payerne exposera en vente par enchères publiques, **samedi 24 février 1934, dès 14 heures, à la Pinte communale « La Vente »**, à Payerne, aux conditions habituelles, les vins de 1933, provenant de ses domaines de Lavaux, vins qui sont encavés à Payerne, savoir :

Environ : 22,000 LITRES DE VIN BLANC, en 14 VASES, vin qui sera détaillé par vases entiers et par quantités de 100, 500 et 1000 litres.

Des bordereaux indiquant le détail des vases et des conditions de mise seront adressés aux personnes qui en feront la demande.

La dégustation de ces vins est fixée au jour de la mise, de 9 h. à midi, à la **Cave du Château.**

Il sera remis à chaque amateur contre la finance de Fr. 1.— une carte de dégustation et un verre aux armoiries de Payerne.

Payerne, le 31 janvier 1934.

15496
Greffe municipal.

Judi 16 février

DERNIER JOUR

de la

Grande liquidation totale

pour cause de cessation de commerce

Fr. Bopp, ameublements
Fribourg Tél. 7.63

Rue du tir, 8

Tél. 7.63

PROFITEZ !

PROFITEZ !

Nous mettons en vente :

BOTTINES sport HUG

cuir chromé

No 22/26

Fr. 6.90

No 27/35

Fr. 8.80

No 36/46

Fr. 12.80



KURTH, Fribourg

Carnaval aux Charmettes

les 12 et 13 février

Orchestre « Baby »

Décoration spéciale

Vestiaires : 30 ct. -

Les 2 jours, service de tram jusqu'à 2 h. 30

Tables réservées si elles sont occupées avant 21 heures.

Lundi, depuis 20 heures :

Entrée Fr. 1.50. — Ruban Fr. 2.—

Concours de costumes : 325 fr. en espèces.

Mardi, dès 15 heures :

Entrée libre. — Ruban Fr. 1.—

dès 20 heures : Entrée Fr. 1.80. — Ruban Fr. 2.—

Restauration chaude et froide.

Consommation 1er choix.

Prix modérés.

Se recommande

Famille Hofman

Vente aux enchères

DE MEUBLES, TABLEAUX, GRAVURES
et **BIBELOTS ANCIENS**

(provenant de la succession de M. Louis Blanchard, ancien conservateur du Musée du Vieux-Lausanne)

Les mercredi 14 et jeudi 15 février 1934

AU LAUSANNE-PALACE

Exposition : mardi 13 février, de 2 à 5 h.

Le soussigné procédera à cette vente aux jours fixés, de 10 à 12 h. et de 2 à 6 h., dans l'une des salles du Lausanne-Palace, et aux conditions d'usage.

Les meubles anciens

sont des objets de styles divers, particulièrement L. XIII, L. XV et L. XVI, comprenant entre autres : 2 bahuts sculptés; plusieurs armoires, bureaux, commodes, consoles, 7 pendules genres divers, lave-mains avec fontaine étain, une grande bibliothèque; plusieurs tables et guéridons; canapés, fauteuils et chaises avec ou sans broderie, cuir ou garnitures; un lot d'escabeaux, 2 colonnes torsées, diverses glaces, tapis, etc., etc.

Les tableaux et gravures

sont de Vuillermet, Bocion, Mennet, Geisser, Dittler, Aeberli, Martens, König, Bertoud, Gourdon, etc., etc., tandis que les

Bibelots et garnitures

comprennent une collection de 12 channes et un lot important de soupières argent et étain; plats, sucriers, légumiers, plateaux, candélabres, lampes, marmites, seilles, assiettes, tasses, en étain, cuivre ou porcelaine Nyon, Saxe, Strasbourg, Vieux Berlin, etc., un lot de livres, y compris divers objets modernes, à réaliser par la même occasion.

Tous ces objets sont bien entretenus et en parfait état; beaucoup constituent de belles pièces, recommandées aux amateurs.

Par ordre : **L. KOHLER,**

Agent d'affaires patenté

587-1